

b2100563(F)

doc
CA1
EA360
85C15
FRE

Le Canada à la poursuite de la paix



Douglas Roche
Ambassadeur
pour le désarmement

Canada



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Le Canada à la poursuite de la paix



Douglas Roche
Ambassadeur
pour le désarmement

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

OCT 28 1985

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

43-211713

Remerciements

Je tiens à exprimer ici ma gratitude à tous ceux qui m'ont apporté leur aide pour la préparation de cet ouvrage. Je remercie tout particulièrement les Éditions NC Press pour m'avoir autorisé à citer de brefs extraits de mon livre *United Nations : Divided World*; je remercie également la Division du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures, ainsi que le Département des affaires du désarmement et le Département de l'information des Nations Unies.

L'aide de mon adjointe à la recherche, Jill Sinclair, m'a été inestimable. Il en est de même du travail accompli par mes autres collaborateurs, Jim LeBlanc, Shelley Ann Clark et Anne Reynolds.

Ottawa, le 31 juillet 1985

Table des matières

Introduction : des mesures concrètes	1
Forums multilatéraux : la force du Canada	5
Des efforts constants : vérification et maintien de la paix	19
L'hiver nucléaire vu de la Saskatchewan	25
L'importance du mouvement pacifiste au Canada	33
Les avantages du jumelage	39
Des fusils ou du beurre?	43
Le rôle futur du droit	47
Vers une conscience planétaire	53

Introduction :

des mesures concrètes

Le présent ouvrage constitue un condensé de 36 allocutions que j'ai prononcées d'un bout à l'autre du Canada au cours de ma première année dans cette fonction.

Il vise trois objectifs : faire état des efforts du Canada pour faire avancer l'œuvre mondiale de désarmement; montrer que les Canadiens sont chaque jour plus nombreux à participer à la recherche de la paix; enfin, mettre en lumière la nécessité d'élargir nos horizons en vue de créer les conditions propices à une authentique sécurité.

Il nous faut souligner sans cesse les faits et les chiffres de la course aux armements, tels qu'ils sont exposés dans les documents des Nations Unies :

- Il existe aujourd'hui dans le monde plus de 50 000 armes nucléaires, soit une puissance explosive totale équivalant à 1,5 million de fois celle de la bombe d'Hiroshima.
- Le monde dépense chaque année plus de 800 milliards de dollars (soit plus de 1,5 \$ à la minute) à des fins militaires. Les quatre cinquièmes de cette somme sont consacrés aux armes classiques.
- Il suffit de 15 jours et 15 heures pour que les dépenses militaires mondiales atteignent 34,3 milliards de dollars, ce qui représente la totalité de l'aide publique au développement fournie à l'ensemble du Tiers monde pour toute l'année 1983.
- Le commerce des armes a doublé entre 1976 et 1982 et excède aujourd'hui 34 milliards de dollars par an; les trois quarts de ces armes vont aux pays en développement.

Ces chiffres ne représentent que la pointe d'un énorme iceberg, lourd de conséquences dévastatrices pour chaque être humain. Nous nous trouvons aujourd'hui à une croisée des chemins dans l'aventure humaine. Nous devons apprendre à vivre ensemble — et non pas simplement à survivre — à l'âge de l'interdépendance.

Au cours de mes déplacements à travers le Canada, on me pose une foule de questions, mais il en est une qui revient le plus souvent : « Pourquoi n'arrêtons-nous pas la course aux armements? » En une seule journée, elle m'a été posée de trois façons différentes par un médecin, une classe d'une école secondaire du premier cycle et un groupe de professeurs d'une université.

Le public est aujourd'hui en proie à la perplexité, à la confusion et à la frustration. En un mot, il craint que la course aux armements n'échappe à tout contrôle, que les négociations ne soient impuissantes à freiner l'élan implacable de la militarisation dans le monde, et que les négociateurs du désarmement ne demeurent sourds aux cris d'angoisse de ceux qui ont le sentiment que le péril nucléaire menace l'avenir de l'humanité.

La Commission du désarmement des Nations Unies a procédé récemment à une évaluation des progrès accomplis à mi-chemin de la Deuxième décennie du désarmement. Les résultats se résument en un mot : néant. Pas le moindre accord sur le fond n'est issu du processus multilatéral au cours de cette décennie.

Les militaires ont augmenté leurs arsenaux, les gouvernements ont perfectionné leur rhétorique, les gens sont partout plus frustrés, et le monde se sent encore moins en sécurité.

Les nations semblent avoir oublié le retentissant appel à la raison lancé par les Nations Unies en 1978 : « Le genre humain doit faire un choix : arrêter la course aux armements et procéder au désarmement ou être annihilé. »

Je ne donne pas dans le catastrophisme. Je ne souscris pas non plus à l'optimisme béat. Je crois plutôt qu'une appréciation sans fard du dossier complexe du désarmement peut plus utilement éclairer et susciter l'espoir d'un avenir fondé sur une véritable sécurité.

Le présent ouvrage vise à aider les Canadiens qui s'interrogent sérieusement sur les conséquences pour notre pays et pour le monde d'une poursuite de la course aux armements. Au sein du gouvernement, des approches différentes peuvent concourir au but commun qui est de renforcer la sécurité. Je vous livre ici mon approche personnelle.

Le Canada poursuit depuis longtemps à cet égard des objectifs établis à l'unanimité des partis, à savoir : empêcher toute guerre, particulièrement une guerre nucléaire, et rechercher des réductions mutuelles, équilibrées et vérifiables des armes nucléaires et classiques. Seules de véritables négociations permettront de réaliser ces objectifs. Les déclarations de bonnes intentions ne suffisent pas. Des mesures concrètes sont indispensables. C'est pourquoi le processus de renforcement de la confiance est si important.

Pour exercer une influence quelconque, le Canada doit agir à partir d'une position de force à l'intérieur de l'Alliance; le gouvernement a d'ailleurs renforcé récemment notre contribution à l'OTAN. Nous ne sommes pas un pays neutre. Nous avons des responsabilités à l'endroit de nos partenaires. Nous cherchons par ailleurs à élargir les horizons de tous les intervenants, de sorte que le nouveau concept de la « communauté » des nations partageant la même planète puisse déboucher sur un meilleur système de sécurité collective.

Les Canadiens devraient comprendre qu'un rôle réaliste pour le Canada suppose une longue série de démarches et non la recherche d'une « solution miracle » pour faire du monde un endroit plus sûr. Un engagement à long terme est la meilleure façon pour le Canada d'apporter une contribution durable à la paix, dans la sécurité, la liberté et la justice.

La détermination n'est pas la moindre des qualités dont le Canada doit faire preuve dans sa recherche de la paix et du désarmement. Nous devons constamment user de notre influence pour renverser la tendance au renforcement des arsenaux nucléaires et réduire le danger de destruction. Comme l'a indiqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 1984, cette détermination « sera une priorité constante de la politique extérieure du Canada ».

Quiconque participe sérieusement aux efforts en vue du désarmement saisit immédiatement toute la véracité de l'observation suivante, faite dans le discours du Trône à l'ouverture de la présente législature :

« Il nous faudra de la patience et de la persévérance car, dans cette entreprise, le moindre progrès vaut qu'on lui consacre les plus grands efforts. »

J'ai vécu trois petites expériences pendant mes premiers mois en qualité d'ambassadeur au désarmement qui m'ont plus marqué que bien des longs discours entendus aux Nations Unies.

- Un soir, lors d'un dîner, j'étais en compagnie de diplomates des Nations Unies qui, après s'être battus toute la journée durant, échangeaient des anecdotes sur leurs enfants et leurs petits-enfants. Les antagonistes de jour se transformaient le soir en fiers parents.
- Après avoir adressé la parole à un congrès baptiste pour la paix à Port Hope, en Ontario, un certain nombre de jeunes sont venus me demander pour quels aspects particuliers de mon travail en tant qu'ambassadeur au désarmement je voulais qu'ils prient.
- J'ai reçu une lettre d'une jeune mère de famille qui, quoique profondément troublée par l'escalade nucléaire, se disait pourtant heureuse d'avoir un autre bébé, qui incarnerait son espoir dans la vie elle-même.

Parfois, ce sont les petits moments plutôt que les grands desseins qui révèlent aux hommes la route qu'ils doivent prendre pour progresser. La paix n'est pas uniquement le fruit des stratégies des Nations Unies. Elle est aussi le produit d'un effort positif de la part de tous — des gouvernements et des individus travaillant ensemble.

Forums multilatéraux : la force du Canada

Lorsque les États-Unis et l'Union soviétique ont repris en mars dernier les négociations sur les armes stratégiques et intermédiaires et sur les armes spatiales, le monde a poussé un soupir de soulagement. Toutefois, les difficultés des négociations sont vite devenues apparentes. Les deux premières séances de négociation n'ont d'ailleurs produit aucun résultat sensible.

À cet égard, la déclaration du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur la reprise des pourparlers, s'est avérée juste. Celui-ci a émis en effet cette mise en garde :

« Il faut se garder de croire que l'itinéraire tracé à Genève sera facile. Nous assistons aujourd'hui à l'amorce d'un processus long et délicat. »

Nous avons aujourd'hui besoin d'autre chose que de négociations, et cette « autre chose » est la volonté politique d'aboutir. Voilà pourquoi le monde a accueilli avec joie l'annonce de la rencontre de deux jours du président Reagan et du dirigeant soviétique Gorbatchev, qui aura lieu en novembre prochain à Genève. Le président Reagan a annoncé qu'il considérait cette rencontre au sommet comme « une occasion de tracer la voie pour l'avenir ». Cette voie, qui devrait mener à des mesures pratiques pour améliorer les relations américano-soviétiques, s'impose de façon urgente pour débloquer l'impasse dans laquelle se trouve la question du désarmement.

Le Canada a constamment œuvré pour faire avancer les pourparlers bilatéraux et les objectifs convenus, soit prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle sur la terre; limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique pour aboutir finalement à l'élimination complète des armes nucléaires. Ces thèmes reflètent les priorités que le Canada s'est lui-même fixées en matière de contrôle des armements.

Tous les pays du monde partagent les objectifs des superpuissances et les forums multilatéraux sur le désarmement y font écho. Le souci de régler les problèmes de la course aux armements nucléaires et de réduire la menace qu'ils posent n'est pas l'apanage des superpuissances, même si ces dernières ont à cet égard un rôle spécial, de leader, à jouer. Il incombe en effet aux autres pays – les moyennes et les petites puissances – de s'engager d'une façon active et constructive pour apaiser les tensions internationales et faire progresser le programme mondial du contrôle des armements, en vue d'appuyer les travaux effectués lors des pourparlers bilatéraux.

Le Canada et les Canadiens ont un long passé d'activisme à l'échelle internationale. Nous avons été l'un des pays fondateurs des Nations Unies, institution mondiale unique qui célèbre cette année son 40e anniversaire. En créant les Nations Unies en 1945, la communauté internationale exprimait sa résolution de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et reconnaissait la nécessité absolue d'une coopération entre les nations dans le monde de l'après-guerre.

Le Canada perpétue cette tradition de multilatéralisme dans le secteur du contrôle des armements. En fait, il siège à toutes les tribunes multilatérales qui se préoccupent du contrôle des armements et du désarmement, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence sur le désarmement à Genève, la Commission du désarmement des Nations Unies, les entretiens de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces et la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Toutes ces tribunes ont leur part de difficultés et de complications, mais chacune d'elles offre la promesse de progrès à long terme.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, au lendemain de sa prise de fonctions, le Premier ministre Brian Mulroney a reconnu l'utilité du processus multilatéral; il a souligné l'engagement du Canada envers ce processus et notre résolution d'accroître notre influence « positive et constructive » au sein des forums multilatéraux, ajoutant par ailleurs :

« C'est au niveau de ces tribunes-là que le Canada peut le mieux contribuer à réduire les tensions, à apaiser les conflits et à créer les conditions propices à une paix durable. »

Les tribunes multilatérales sont la preuve concrète qu'en cette ère nucléaire les politiques mondiales ne sont plus l'apanage des superpuissances. La course aux armements nucléaires menace toutes les nations et tous les habitants de la planète. Toutes les nations ont par conséquent le droit de parler haut et fort pour défendre leur avenir.

* * *

Les Nations Unies n'ont pas abandonné leur objectif, adopté en 1959, d'un désarmement général et complet sous un contrôle international et efficace. Un certain nombre d'accords limités ont d'ailleurs été conclus sur leur initiative, par exemple le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité de Tlatelolco et le Traité de non-prolifération. À la Première session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement (UNSSOD I), qui a eu lieu en 1978, les 149 nations participantes ont adopté, par ce qui a été qualifié de « consensus historique », un Document final de 129 paragraphes. Celui-ci comportait un programme d'action énumérant les mesures à prendre « au cours des quelques prochaines années ».

Le Document final établissait que l'accumulation des armes, et particulièrement des armes nucléaires, constitue aujourd'hui bien plus une menace qu'une protection pour l'avenir du genre humain. Seule une mise en œuvre efficace du système de sécurité prévu par la Charte des Nations Unies pourrait amener une paix véritable et durable. Les questions à régler en priorité sont les suivantes : les armes nucléaires; les autres armes de destruction massive, dont les armes chimiques; les armes classiques; et la réduction des forces armées. Comme les armes nucléaires posent le plus grand danger pour le genre humain et pour la survie de la civilisation, le but ultime doit être l'élimination complète de ces armes. Le processus du désarmement devrait faire en sorte que la sécurité de tous les États soit garantie à des niveaux progressivement moins élevés d'armements, tant nucléaires que classiques. Le Document final proposait un programme d'action détaillé et progressif, prévoyant des délais convenus dans la mesure du possible.

Mais aucun progrès n'a été accompli depuis pour ce qui est de la réalisation d'accords. La faute n'en revient pas aux Nations Unies elles-mêmes, mais à ces gouvernements qui ont recours à l'affrontement plutôt qu'à la coopération dans la conduite de leurs relations.

Première Commission des Nations Unies

L'ordre du jour de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui traite des affaires de politique et de sécurité, comprend toute la gamme des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Organe délibérant, la Commission prépare des recommandations et des projets de résolutions qui sont ensuite soumis à l'Assemblée générale pour adoption à la majorité des voix.

À la 39^e session de l'Assemblée générale, en 1984, la Première Commission a adopté 64 résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement, dont les sujets allaient des armes radiologiques à la réduction des budgets militaires. Ce grand nombre de résolutions, reflet d'une activité intense, donne une impression d'accomplissement, mais ce n'est là qu'une illusion. Bon nombre de résolutions s'annulent mutuellement, tandis que d'autres ont tout au plus une valeur d'incitation. Le 12 décembre 1984, lors de l'examen des résolutions de la Première Commission par l'Assemblée générale, le secrétaire général Perez de Cuellar est intervenu exceptionnellement dans le débat, exprimant en ces termes son inquiétude devant la paralysie du processus :

« Des discussions ont suivi leur propre cours. Trop souvent il est certain que les joueurs ne font que déplacer leurs pions mortels sur l'échiquier mondial. »

Parmi cette avalanche de résolutions, les plus importantes sont celles qui traitent des questions relatives au traité sur l'interdiction complète des essais, aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et au gel des armes nucléaires.

Au Canada, l'attention du public semble s'être surtout fixée sur les trois résolutions onusiennes qui demandent un gel global de la fabrication, des essais et du déploiement des armes nucléaires. Exprimant la crainte et la frustration réelles suscitées par le fait que le rythme des négociations est loin de suivre celui de l'escalade continue de la course aux armements, nombre de

nations ont fait valoir que les superpuissances devraient commencer par décréter un gel aux niveaux actuels d'armement et négocier ensuite des réductions. Mais bien que l'idée d'un gel global des armes nucléaires relève d'une logique séduisante et presque inattaquable, il apparaît très improbable que l'on parvienne, dans le climat actuel, à s'entendre sur la négociation d'un gel vérifiable. Certains estiment que de simples déclarations à propos d'un gel ne constituent pas une réponse valable face aux dangers que posent les niveaux actuels d'armement nucléaire, considérant qu'il vaut mieux négocier des réductions que déclarer un gel. De plus, si des réductions globales étaient en cours d'application, l'idée d'un gel perdrait de son attrait. Le Canada a voté contre un gel global, mais il n'en accepte pas pour autant la situation actuelle; bien au contraire, le Canada a réitéré sa demande visant des réductions par la voie de négociations.

Il existe d'ailleurs d'autres moyens, plus directs, d'étouffer dans l'œuf la course aux armements nucléaires — et le Canada a pris l'initiative sur deux importantes mesures qui constituent en fait des « gels » en soi.

La première porte sur l'interdiction complète des essais (ICE). Depuis 1945, il y a eu 1 522 explosions nucléaires, dont 53 au cours de la seule année 1984. Comme l'a déclaré le secrétaire général des Nations Unies,

« il importe directement pour l'avenir de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires. Aucun autre moyen ne saurait être aussi efficace pour freiner le développement des armes nucléaires. »

Le Canada est, depuis plusieurs années, l'un des principaux co-auteurs d'une résolution des Nations Unies qui fait valoir l'urgente nécessité d'un traité sur l'interdiction complète des essais. La résolution réaffirme qu'il est de la plus haute importance de conclure un traité interdisant toutes les explosions nucléaires expérimentales et ce, dans tous les milieux. Selon les termes mêmes de la résolution, un tel traité :

« . . . constituerait un élément essentiel au succès des efforts déployés en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, de prévenir l'expansion des arsenaux nucléaires existants et d'empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent à de nouveaux pays. »

L'adoption d'un traité multilatéral efficace sur l'interdiction complète des essais est un objectif fondamental et permanent de la politique du Canada sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous croyons en effet qu'il s'agit là d'une mesure concrète et réaliste, qui pourrait contribuer d'une manière significative à stopper la course aux armements en interdisant les essais d'armes nucléaires.

Le Canada s'emploie à surmonter les importants obstacles politiques et techniques qui s'opposent à une interdiction complète des essais, dont celui, qui est non le moindre, de la vérification d'un traité éventuel. Ainsi, nous avons participé avec 40 nations à un Échange international de données sismologiques (EIDS) destiné à déterminer la portée et la capacité d'une vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais. C'est ce genre de travail d'information soutenu qui permettra de jeter les bases de la négociation éventuelle d'un traité sur l'interdiction complète des essais.

La seconde résolution mise de l'avant par le Canada porte sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs. Cette résolution, qui gagne chaque jour plus d'appuis au sein de la communauté internationale, demande à la Conférence sur le désarmement de poursuivre l'objectif d'un arrêt et d'une interdiction, adéquatement vérifiable, de la production de matières fissiles.

Une interdiction de la production de matières fissiles empêcherait le développement et la fabrication d'armes nucléaires. Une interdiction complète des essais empêcherait les essais nucléaires de quelque sorte qu'ils soient. Ces deux mesures contribueraient donc de façon significative à stopper la course aux armements. Le Canada poursuit avec vigueur ces deux points de l'ordre du jour des Nations Unies, en se fixant l'objectif à long terme d'arrêter et d'inverser la course aux armements.

La Conférence sur le désarmement

La Conférence sur le désarmement (CD) à Genève est le seul organe multilatéral de négociation consacré aux questions de contrôle des armements et de désarmement. Quarante pays en sont membres, dont les cinq puissances nucléaires, et tous les blocs géo-politiques y sont représentés, à savoir l'Est, l'Ouest ainsi que les pays neutres et non alignés. L'ambassadeur du Canada auprès de la Conférence est M. J. Alan Beesley.

La Conférence sur le désarmement s'occupe de diverses questions touchant la cessation de la course aux armements et le désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes concernant les domaines suivants :

- les armes nucléaires sous tous leurs aspects;
- les armes chimiques;
- les autres armes de destruction massive;
- les armes classiques;
- la réduction des budgets militaires;
- la réduction des formes armées;
- le désarmement et le développement;
- le désarmement et la sécurité internationale;
- les mesures connexes, dont les mesures de confiance et des dispositions de vérification efficace pour ce qui a trait au désarmement;
- l'élaboration d'un programme global devant conduire à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Chaque année, la Conférence inscrit à son ordre du jour un certain nombre des points susmentionnés. Ainsi, en 1985, la CD s'est penchée sur neuf questions, dont les armes chimiques, l'interdiction des armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Depuis 1980, la CD cherche à négocier une convention qui interdirait la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. Le terrible bilan du recours aux armes chimiques au cours de la première guerre mondiale — plus de 900 000 morts et un million de blessés — et la preuve de leur utilisation récente dans la guerre entre l'Irak et l'Iran et des allégations d'utilisation en Afghanistan et en Asie du Sud-Est, rendent plus urgente encore la nécessité d'adopter une convention sur ces armes.

Tous les participants à la Conférence s'accordent à reconnaître l'urgence de la nécessité de conclure un traité. Néanmoins, les nombreux problèmes et divergences d'opinions qui subsistent sur des questions fondamentales comme la destruction des stocks de réserve d'armes chimiques existants, la destruction des installations de production et les dispositions relatives à la vérification, ont considérablement ralenti les négociations en vue d'une convention sur les armes chimiques.

Sous la direction de son président canadien, le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques a, en 1983, accompli d'importants progrès sur le plan de l'identification des questions qui pourraient faire l'objet d'une entente et former la base d'une convention sur les armes chimiques. En avril 1984, les États-Unis ont déposé le texte préliminaire d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Le Canada a salué cette initiative. Depuis lors, les travaux se poursuivent, mais les progrès sont lents et plusieurs questions difficiles restent à résoudre.

Le Canada, qui a depuis longtemps pour politique d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, a appuyé activement toutes les initiatives en vue de discuter de cette question, tant au niveau multilatéral dans le cadre des Nations Unies qu'au niveau bilatéral entre les superpuissances. Aussi nous sommes-nous réjouis des progrès, modestes certes mais non moins importants, réalisés en 1985, lorsque les membres de la Conférence se sont entendus sur un mandat à l'intention d'un comité spécial de l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Conférence compléteront les négociations bilatérales en cours entre les États-Unis et l'Union soviétique. L'établissement d'un mandat marque une première étape importante dans la voie de la négociation d'un traité visant à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

À cet égard également, le Canada a entrepris certains travaux de recherche fondamentale en vue de faciliter les discussions. Au nombre de ces travaux, citons une étude des traités en vigueur et du droit international applicable au contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, financée par le ministère des Affaires extérieures et effectuée avec l'aide de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill; un répertoire des déclarations faites à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique; et une étude de faisabilité technique sur la surveillance d'espace à espace, réalisée par Spar Aerospace, en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires extérieures.

Bien que les questions qui constituent l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement soient d'une importance vitale et considérable, elles ne font guère, voire pas du tout, l'objet de

l'attention ou de l'appui du public. Pourquoi en est-il ainsi? Imaginez les conséquences de la négociation d'une interdiction complète des essais, d'une convention sur les armes chimiques et d'un traité visant à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique :

- Les essais nucléaires seraient interdits, ce qui contribuerait sensiblement à freiner le développement de nouvelles armes nucléaires.
- Les armes chimiques seraient interdites et les stocks existants détruits; le monde serait libéré de la menace que posent actuellement ces affreuses armes de destruction massive.
- Une convention internationale garantirait l'absence d'armes dans l'espace.

Il s'agirait indubitablement de réalisations historiques et extraordinaires.

La Commission du désarmement des Nations Unies

La Commission du désarmement est un organe délibérant composé de tous les membres des Nations Unies et créé par UNSSOD I en 1978. La Commission, qui se réunit chaque année en mai à New York pendant quatre semaines, fonctionne sur la base du consensus et présente à l'Assemblée générale des recommandations sur les questions particulières de désarmement que cette dernière a choisies et soumises à la Commission pour examen.

En 1985, la Commission s'est penchée sur six questions : la course aux armements sous tous ses aspects, la réduction des budgets militaires, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, les moyens de freiner la course aux armements en mer et un examen de la déclaration faisant des années 80 la Deuxième décennie du désarmement.

La Commission a connu en grande partie les mêmes problèmes que d'autres tribunes des Nations Unies et a eu du mal à étudier à fond les points inscrits à son ordre du jour. Lors de sa session de 1985, la Commission n'a guère avancé sur le fond, si ce n'est pour une réaffirmation des objectifs de la Deuxième décennie du désarmement. Même les points permanents de son ordre du jour, comme la réduction des budgets militaires et la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, n'ont fait l'objet d'aucune sorte de progrès

ou de mouvement. Malgré quelques échanges utiles sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la session a été caractérisée par l'absence d'un sentiment d'urgence chez les participants.

Néanmoins, la Commission a effectivement un rôle important à jouer sur le plan de l'amélioration et du raffermissement de la façon dont les Nations Unies abordent les questions du désarmement. Le Canada appuie la Commission et estime que si tous les États membres s'efforçaient de jouer un rôle plus constructif dans ce processus, cette dernière pourrait apporter une contribution réelle à la délibération des questions relatives au désarmement.

La Conférence de Stockholm

La Conférence de Stockholm ou, pour la nommer par son titre officiel, la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, est issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) réunissant 35 nations et représente une approche unique de la négociation du contrôle des armements et du désarmement. La Conférence, qui a entamé ses travaux en janvier 1984, a pour objectif « d'entreprendre . . . , par étapes, de nouvelles mesures, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'œuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement . . . ». Le Canada est représenté à la Conférence par l'ambassadeur Tom Delworth.

La première phase de la Conférence est expressément consacrée à la négociation et à l'adoption d'une série de mesures de confiance et de sécurité se complétant mutuellement et destinées à réduire le risque de confrontation militaire en Europe. Ces mesures représentent une approche nouvelle et, en grande partie, non définie en matière de contrôle des armements Est-Ouest et de désarmement. Bien que le mandat stipule que les mesures de confiance et de sécurité doivent être militairement significatives, politiquement contraignantes, assorties de formes adéquates de vérification et applicables à l'ensemble de l'Europe, c'est cependant à la Conférence qu'il revient d'en déterminer la nature exacte.

Les approches de l'Est et de l'Ouest offrent à cet égard un contraste frappant. L'Ouest est en faveur d'une édification graduelle de la confiance au moyen d'un ensemble de mesures concrètes, tandis que l'Est voudrait poser au départ que la confiance existe pour ensuite la renforcer par des mesures subsidiaires et limitées.

Les résultats de la Conférence ont été décevants jusqu'ici. Le Canada espère pourtant que quelques progrès sensibles pourront être accomplis, étant donné le degré de consensus qui existe sur la nécessité d'étoffer les modestes mesures de confiance contenues dans l'Acte final d'Helsinki.

Les entretiens de Vienne

L'autre tribune multilatérale de négociation — les entretiens de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces — réunit 12 États membres de l'OTAN et sept États membres du Pacte de Varsovie. Le Canada y est représenté par l'ambassadeur Tom Hammond.

Reconnaissant que la concentration des forces en Europe centrale est la plus importante au monde, ces entretiens visent, comme leur nom l'indique, une réduction mutuelle des forces classiques en Europe pour atteindre de part et d'autre un maximum de 900 000 hommes.

Bien que les entretiens se poursuivent depuis 12 ans, les progrès ont été minimes. Il y a eu désaccord entre les parties sur deux questions absolument essentielles : les données et la vérification. Les deux parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur les effectifs de l'Est dans ce qu'on appelle la « zone de réductions », il a été impossible de déterminer les réductions requises pour en arriver à la parité.

En l'absence d'accord sur ces questions absolument fondamentales, notamment la question des données, il a été difficile d'accomplir des progrès substantiels. Néanmoins, les entretiens en soi constituent une importante « mesure de confiance », étant donné qu'ils fournissent une tribune unique pour la tenue d'un dialogue sur un point essentiel des relations Est-Ouest.

Le Traité de non-prolifération

Comme nous l'avons vu, le Canada a un rôle capital à jouer au sein des instances multilatérales de désarmement. Par ailleurs, le Canada s'intéresse tout particulièrement au Traité de non-prolifération. Le TNP, qui compte 128 signataires, jouit d'un soutien international plus vaste que n'importe quel autre traité sur

le contrôle des armements. Voilà enfin quelque chose de réconfortant dans le domaine du désarmement. Le TNP constitue le cadre juridique de l'engagement politique à l'égard de la non-prolifération horizontale et verticale, qui est à la base du régime international de non-prolifération.

C'est avec la solide réputation d'un pays ayant fait la preuve de son adhésion à la cause de la non-prolifération et d'un pays à la fine pointe des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, que le Canada s'apprête à participer à la Troisième conférence d'examen du TNP qui se tiendra à Genève en août 1985. Le Canada attache d'autant plus de prix au TNP qu'il s'agit pour lui d'un instrument international d'une valeur inestimable qui traduit les objectifs du Canada en ce qui a trait au contrôle des armements, à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

On ne saurait trop souligner l'importance du Traité de non-prolifération comme instrument essentiel de la sécurité internationale. Il est un élément capital du système de sécurité qui avantage tous les pays du fait même qu'il réduit le risque de prolifération nucléaire.

Le TNP est la consécration juridique d'une entente intervenue entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. Ces derniers ont accepté de ne pas se doter d'armes nucléaires (c.-à-d. de ne pas favoriser la prolifération horizontale) à condition que les États qui sont en possession de ces armes s'engagent à cesser la course aux armes nucléaires (c.-à-d. à ne pas alimenter la prolifération verticale). Cette entente, qui est le fruit de longues négociations, est clairement exprimée à l'article VI du Traité :

« Chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. »

Il incombe au Canada et à toutes les nations du monde d'œuvrer au renforcement du TNP. L'adhésion à la lettre et à l'esprit du Traité permettrait d'instaurer un régime de non-prolifération qui serait le garant de la réduction et de l'élimination éventuelle des armes nucléaires.

* * *

Comme il ressort de ce tour d'horizon, il n'existe pas de solution miracle dans le domaine du désarmement — mais il existe des stratégies à long terme et des processus de négociation qui ont pour objectif commun l'instauration de la sécurité à des niveaux inférieurs d'armements, aussi bien nucléaires que classiques. Si les progrès semblent lents, c'est que les questions à résoudre sont extrêmement difficiles. En recherchant la limitation et, en fait, le démantèlement des armes, nous nous attaquons aux problèmes les plus tenaces au monde.



Des efforts constants : vérification et maintien de la paix

Il est malheureusement vrai que les accords de contrôle des armements ne peuvent être négociés sur la seule base de la confiance. Les armes sont aujourd'hui si complexes que, pour être valables et durables, ces accords doivent comporter des dispositions qui en garantissent l'observation et qui renforcent la confiance dans la validité et l'intégrité d'un traité. Et comme ces accords influent directement sur la sécurité des pays signataires, il est essentiel de prévoir des mesures de vérification efficaces.

Or, si les négociations sur le contrôle de armements et le désarmement achoppent, c'est parce que les divers pays ne parviennent pas à s'entendre sur des normes et des méthodes communes pour vérifier l'observation des accords.

Voici quelques années, le Canada est parvenu à la conclusion que la vérification était l'élément central de toute négociation valable et, peut-être bien, le principal déterminant de progrès concrets dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement dans les années 80.

Les efforts conjugués du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale ont abouti à la production de trois études, qui ont par la suite été présentées à la Conférence sur le désarmement (CD) à Genève, en 1980 et 1981. Par la qualité et la minutie de ces études, le Canada a acquis ses lettres de créance et s'est fait dans le monde la réputation d'un pays sérieusement engagé dans ce dossier complexe et capital. En 1983, on a créé au ministère des Affaires extérieures une section de la vérification et de la recherche, chargée exclusivement d'étudier tous les aspects de la vérification du contrôle des armements et dont le budget s'établit actuellement à un million de dollars.

Afin d'ouvrir la voie à la négociation d'une convention sur les armes chimiques à la CD, le Canada a défriché le terrain et effectué d'importants travaux sur la question de l'utilisation de ces armes. Parmi ces travaux, citons notamment une série d'études sur l'utilisation possible d'armes chimiques en Asie du Sud-Est entreprise par le professeur Bruno Schiefer de l'Université de la Saskatchewan, une compilation d'entrevues avec des victimes présumées de l'utilisation de ces armes et une étude du phénomène des « pluies jaunes ». Tous ces documents ont été présentés au secrétaire général des Nations Unies.

Le Canada s'emploie par ailleurs à surmonter les importants obstacles d'ordre politique et technique qui se dressent sur la voie d'une interdiction complète des essais, dont, et non le moindre, la vérification d'un éventuel traité. Pour l'instant, on ne s'entend guère sur les capacités techniques voulues pour détecter des événements sismiques particuliers et en déterminer la nature exacte. Le Canada a participé activement aux travaux du Groupe d'experts sismologues de la CD, le gouvernement ayant affecté des ressources humaines et financières considérables au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour assurer la représentation du Canada au sein du Groupe et la modernisation de l'équipement sismologique canadien.

En 1984, le Canada était l'une des 40 nations participant à un Échange international de données sismologiques destiné à déterminer la portée et la capacité d'une vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Canada a fourni 15 p. 100 des données recueillies à cette occasion. Il est largement reconnu que le Canada possède certains des principaux experts mondiaux dans ce domaine, de même que certains des équipements les plus perfectionnés disponibles à cette fin. La capacité de vérifier une interdiction complète des essais est essentielle à la négociation éventuelle d'un traité sur ce plan.

L'espace extra-atmosphérique constitue un autre point important de l'ordre du jour de la CD. À cet égard, Spar Aerospace a effectué une étude, commandée par les Affaires extérieures, sur la faisabilité de la télédétection d'espace à espace pour déceler les fonctions d'un satellite inconnu. Les résultats de cette étude permettront de déterminer avec précision quelles mesures de vérification sont nécessaires et possibles dans la teneur d'un éventuel traité interdisant l'utilisation d'armes dans l'espace.

L'étude des Affaires extérieures sur le droit international applicable à l'espace extra-atmosphérique (voir « Le rôle futur du droit » à la page 47) se révélera également utile pour la réalisation d'un accord sur l'espace extra-atmosphérique.

Outre ces travaux, le Canada a entrepris un certain nombre de projets portant sur les négociations en cours à Stockholm et à Vienne. Au nombre de ces projets, citons notamment :

- des séminaires et des études traitant à la fois de la question générale et du concept de la vérification pour le contrôle des armements;
- une « mini-série » de séminaires tenus à l'Université Carleton, à Ottawa, portant sur la vérification dans le cadre des négociations sur le contrôle des armements en Europe;
- des analyses détaillées de l'approche de la vérification prônée par les Soviétiques au sein de divers forums;
- des études portant sur le rôle des mesures de confiance et de sécurité dans les négociations sur le contrôle des armements;
- un examen du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que modèle possible pour d'autres systèmes de vérification de l'observation des accords.

Beaucoup reste à faire dans le domaine de la vérification. Il s'agit en grande partie d'effectuer des analyses détaillées et de collationner des données scientifiques. Ces travaux visent un but pratique et politique très réel, soit : rendre possible la négociation d'accords valables, visant à interdire les essais nucléaires, les armes chimiques et la militarisation de l'espace.

D'aucuns ne voient dans le concept de la vérification qu'une tactique de diversion ou une manœuvre dilatoire employée par ceux qui ne souhaitent pas vraiment le désarmement. Le Canada s'élève vigoureusement contre ce point de vue. Il ne faut pas oublier que la vérification n'est pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à une fin, celle-ci étant bien sûr la conclusion d'accords offrant à chacune des parties une certaine garantie que l'autre les respectera. Il est irréaliste d'exiger un système de vérification sans failles, puisqu'une partie ou l'autre prendra toujours le prétexte de l'imperfection du système pour bloquer tout progrès vers un accord dont elle ne veut pas. La vérification est cependant un ingrédient indispensable des accords de contrôle des armements. La volonté politique de parvenir à une entente reste certes essentielle au processus de négociation, mais la vérification offre un moyen de faciliter la conclusion d'accords de désarmement.

Les travaux du Canada, tant sur le concept de la vérification qu'en ce qui concerne la recherche scientifique pour déterminer les exigences et les capacités techniques sur le plan de la vérification, renforcent ainsi le processus de négociation.

Ces efforts constants du Canada, quoique peu spectaculaires, contribuent de façon particulière au processus de négociation et aideront à susciter la confiance qui est essentielle au processus de désarmement lui-même.

* * *

Le maintien de la paix a toujours été une autre façon pour le Canada de contribuer à l'établissement de conditions pacifiques dans le monde.

Le Canada a participé du début à la fin à toutes les opérations onusiennes de maintien de la paix* — et il est le seul membre des Nations Unies dans ce cas. Cette participation témoigne non seulement de l'engagement du Canada à l'égard des Nations Unies en général et du maintien de la paix en particulier, mais elle fait aussi ressortir la valeur de la contribution du Canada. Les unités canadiennes de maintien de la paix sont appréciées pour leurs compétences techniques et, quoique représentatives des liens du Canada avec l'Ouest, elles s'acquittent de leur rôle dans la plus grande neutralité.

Des militaires canadiens ont coiffé le casque bleu des Nations Unies pour aider à maintenir la paix dans diverses régions du Moyen-Orient, ainsi qu'à Chypre, au Congo, au Zaïre, en Corée, en Nouvelle-Guinée occidentale et à la frontière indo-pakistanaise. Le Canada participe activement à trois opérations onusiennes en cours : vingt officiers canadiens sont déployés au sein de

* Depuis 1945, les Nations Unies ont dépêché dans le monde seize forces multinationales, soit : sept pour rétablir la paix (quatre au Moyen-Orient, et les trois autres à Chypre, au Congo, au Zaïre et en Nouvelle-Guinée occidentale), une pour combattre (en Corée) et huit pour surveiller la paix (trois en Corée, au début et à la fin du conflit, trois au Moyen-Orient et trois relativement au conflit Indo-pakistanaise). D'autres forces de maintien de la paix ont été dépêchées indépendamment des Nations Unies (dont deux en Indochine et une relativement à la guerre civile au Nigeria), mais elles s'inspiraient du modèle onusien pour leurs principes et leurs opérations.

Ce n'est qu'en 1978 que le Canada a refusé de participer à la force des Nations Unies au Liban, et même là des soldats canadiens ont été fournis pendant les six premiers mois.

l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) entre Israël et ses voisins arabes; 220 militaires participent à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégauchement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan; et 515 autres servent au sein de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) établie de longue date. On envisage de dépêcher une force des Nations Unies en Namibie, et le Canada a indiqué qu'il est disposé en principe à fournir un contingent dès qu'on le lui demandera.

L'objectif et l'ampleur des missions de maintien de la paix varient considérablement. À un extrême se situe le Commandement des Nations Unies en Corée (UNCK) mis sur pied lorsque 16 pays répondirent à la recommandation du Conseil d'appuyer la Corée du Sud contre l'invasion de la Corée du Nord en 1950, en envoyant des troupes pour combattre sous le pavillon des Nations Unies. C'est là le seul cas où les Nations Unies dépêchèrent une force internationale de police, et la décision n'échappa au veto que parce que les Soviétiques boycottèrent alors le Conseil. Au plus fort de cette opération de sept ans, la contribution du Canada s'établissait à 8 000 soldats; 25 000 Canadiens en tout ont servi en Corée, dont 300 furent tués et 1 200 blessés.

À l'autre extrême de l'énorme opération de Corée se trouve la toute petite Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA), dans le cadre de laquelle 13 soldats canadiens se joignirent à ceux de sept autres pays en 1962-1963 pour assurer l'administration de la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) pendant la période de transition où la juridiction de ce territoire est passée des Pays-Bas à l'Indonésie.

Les résultats les plus décevants ont été enregistrés au Moyen-Orient, où ont été dépêchées six forces des Nations Unies qui ont réussi à suspendre les hostilités mais non à résoudre le conflit. La création de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) en 1956, la première véritable opération de maintien de la paix, offre un bon exemple de l'originalité de la diplomatie canadienne aux Nations Unies et établit la norme de nos efforts.

Au lendemain de l'invasion de l'Égypte par les forces combinées de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël, le Canada déposa à l'Assemblée générale et réussit à faire approuver une résolution demandant au secrétaire général de présenter dans les 48 heures « un plan en vue de mettre sur pied, avec le consentement des pays concernés, une force internationale d'urgence des

Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités ». Dans les cinq jours suivant l'adoption de la résolution, un cessez-le-feu est intervenu. Dans les douze jours, l'avant-garde de la FUNU arrivait dans la zone du canal; six mois plus tard celle-ci était entièrement opérationnelle. Le Canada a fourni à la FUNU des unités de signaleurs et autres spécialistes, et c'est un Canadien, le major général E.L.M. Burns, qui en était le chef d'état-major.

Lester B. Pearson, qui devait devenir par la suite Premier ministre du Canada, s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour sa contribution à la constitution de la Force. Comme l'a noté Pearson lui-même à l'époque, la FUNU témoignait de « l'organisation de la paix au moyen d'une action internationale ». La dissolution de la FUNU vint cependant souligner les faiblesses inhérentes au maintien de la paix. La guerre de Sept jours, qui éclata en 1967 après que l'Égypte eut ordonné à la Force de quitter son territoire, devait démontrer à quel point la Force était tributaire du gouvernement hôte. Elle démontrait en outre que la FUNU, pendant ses onze années d'existence, n'avait guère contribué à l'instauration d'une paix durable. Certains d'ailleurs poussèrent plus loin l'argument, faisant valoir qu'une présence prolongée des forces de maintien de la paix enlève tout désir de rechercher un règlement durable et renforce le statu quo.

Le Canada a réaffirmé récemment son engagement à l'égard du maintien de la paix. Le 28 juin 1985, le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, a signé avec le directeur général de la Force multinationale et d'Observateurs (FMO) un Échange de notes établissant les conditions de la participation du Canada à la force de maintien de la paix basée au Sinaï. Le Canada a convenu de fournir un contingent ne dépassant pas 140 personnes, ainsi que neuf hélicoptères, à la force établie en 1981 pour surveiller la mise en œuvre des dispositions de sécurité du Traité de paix égypto-israélien de 1979. Lorsque le Canada prendra ses fonctions le 31 mars 1986, il se joindra à neuf autres États participants, dont Fidji, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Par sa participation au maintien de la paix, le Canada poursuit ses efforts en vue de la réalisation de celle-ci.

L'hiver nucléaire vu de la Saskatchewan

Une visite dans cette immense et belle province nous fait prendre vivement conscience du fait que l'exploitation agricole sous toutes ses formes fait partie intégrante de la vie de la Saskatchewan. Il est bien connu que la Saskatchewan produit 60 p. 100 de la récolte de blé du Canada et la majeure partie de l'huile de colza, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du lin du pays.

Fournisseur dans une proportion de 20 p. 100 du marché global du blé, le Canada est en fait le septième producteur de blé au monde. Plus de 50 p. 100 des produits agricoles que nous exportons sont des céréales; les exportations de céréales, qui représentent 5 p. 100 des exportations totales du Canada, atteignaient une valeur de 5,5 milliards de dollars en 1984.

Il est intéressant de noter que le Canada trouve dans l'Union soviétique son marché le plus important pour les ventes de blé; les exportations à destination de ce pays étaient évaluées à 2,2 milliards de dollars l'an dernier. Le Canada et d'importantes parties du monde dépendent des abondantes moissons du sol canadien.

Dans une communauté agricole, le temps est d'une importance particulière. Il exige un contrôle et un travail d'analyse constants. Il doit être à la fois compris et prévu. Des pluies trop faibles ou une gelée trop précoce peuvent signifier la catastrophe pour une culture qui est sensible aux variations mineures de la température et des précipitations. Au Canada, nous pratiquons nos cultures à la limite même des conditions climatiques acceptables. Les Prairies sont incapables de voir le blé venir à maturité lorsque la diminution de température est légèrement supérieure à 2 degrés Celsius pour le blé et à 4 degrés pour l'orge. Le temps est un souci permanent pour les cultivateurs.

Ainsi donc, cette région qui connaît des récoltes si abondantes et qui est pourtant si vulnérable au climat, me semble un endroit particulièrement propice aux réflexions sur « l'hiver nucléaire ».

* * *

En 1971, la sonde spatiale *Mariner 9* commençait son orbite autour de Mars et transmettait à la Terre des photographies d'une planète enveloppée dans la poussière d'une tempête martienne. Les astronomes, les planétologues et les géologues qui étudiaient ce phénomène ont observé que la température de la surface de la planète était inférieure à celle de la poussière qui se trouvait dans la haute atmosphère.

En s'appuyant sur ces données, des scientifiques, dont l'éminent astronome et auteur de *Cosmos*, Carl Sagan, ont déterminé qu'il se produirait peut-être des effets analogues sur la Terre si de vastes quantités de poussière et de fumée se dégageaient dans l'atmosphère à la suite d'éruptions volcaniques, d'énormes incendies de forêt ou d'un conflit nucléaire. Des travaux complémentaires, et notamment des modèles scientifiques, ont corroboré l'hypothèse qu'un refroidissement catastrophique se produirait sur Terre dans ces circonstances.

En 1982, les scientifiques Paul Crutzen d'Allemagne de l'Ouest et John Birks des États-Unis publiaient la première étude importante des effets de la fumée engendrée par un conflit nucléaire. Ils ont conclu que les incendies de forêt causés par un important échange nucléaire émettraient des centaines de millions de tonnes de fumée qui réduiraient considérablement la quantité de lumière solaire qui atteint la surface de la Terre.

D'après cette étude, un groupe de scientifiques et de biologistes américains ont réalisé la première analyse complète du phénomène, que l'on a désigné sous le nom d'hiver nucléaire. Ils ont examiné non seulement les effets climatiques de la guerre nucléaire, mais aussi, pour la première fois, les effets biologiques possibles et les répercussions pour la vie humaine.

Intitulée « The Long-Term Atmospheric and Climatic Consequences of a Nuclear Exchange » (« TTAPS » d'après les premières lettres des noms des auteurs : Turco, Toon, Ackerman, Pollock et Sagan), cette étude était à la base du grand symposium scientifique tenu en avril 1983 qui a initié le reste du monde à la théorie de l'hiver nucléaire. Après avoir examiné les conclusions de l'étude TTAPS, un groupe de plus d'une centaine de scientifiques des États-Unis et d'autres pays a dit souscrire pour l'essentiel à l'hypothèse de l'hiver nucléaire.

Un certain nombre de biologistes ont étudié l'effet potentiel des conditions au lendemain d'une guerre nucléaire sur le milieu vital. Examinant les conséquences pour la vie végétale, la vie animale, les écosystèmes marins et d'eau douce, le climat et la préservation du sol, ils ont reconnu que les effets d'une guerre nucléaire « pourraient être encore plus dévastateurs que ce qu'on aurait pu imaginer jusqu'ici ». Ils ne pouvaient écarter la possibilité que

« les effets biologiques à long terme de la guerre nucléaire provoquent l'extermination de l'humanité et de la plupart des espèces animales de la planète. »

Afin de faire connaître au public ainsi qu'à d'autres scientifiques et technocrates les détails saisissants de la théorie de l'hiver nucléaire, on a organisé une grande conférence à Washington en octobre 1983. La « Conférence sur le monde après la guerre nucléaire » a attiré plus de 600 participants, notamment des scientifiques, des ambassadeurs et des officiels de plus de vingt pays, des éducateurs, des chefs religieux, des gens d'affaires, des environnementalistes, des spécialistes du contrôle des armements et de la politique étrangère et des experts militaires. La théorie de l'hiver nucléaire sortait alors de l'enceinte du monde scientifique pour faire la manchette.

Le point final de la conférence a été une transmission directe par satellite entre Washington et Moscou qui a permis, durant 90 minutes, d'échanger des informations et des opinions scientifiques sur l'hiver nucléaire. Au cours de cet échange, le secrétaire scientifique principal de l'Académie des sciences de l'URSS, M. Gregori Skryabin, a déclaré qu'un consensus s'était réalisé entre scientifiques américains et soviétiques sur le fait

« qu'il ne devrait pas y avoir de guerre nucléaire, et que cela tournerait à la catastrophe et signifierait la fin de l'humanité. Il a poursuivi en disant que nous devrions tous essayer d'user de notre influence pour qu'il soit mis fin à la course aux armements et qu'il n'y ait jamais de guerre nucléaire. »

Au terme de la liaison par satellite, le modérateur de la conférence, M. Thomas Malone, a exprimé l'espoir que cet échange sincère de vues serait considéré comme un tournant dans les affaires de l'humanité et qu'il rehausserait le niveau de prise de conscience parmi les définisseurs de politiques.

Au début de 1984, ayant pris note du nombre croissant d'études nationales réalisées par des institutions respectées comme l'Académie des sciences de Suède, l'Académie nationale des sciences des États-Unis et l'Académie des sciences de l'URSS, le gouvernement canadien a demandé à la Société royale du Canada d'étudier, d'un point de vue canadien, les conséquences environnementales et écologiques d'une guerre nucléaire.

Fondée en 1885, la Société royale du Canada est une société interdisciplinaire qui compte 1 100 membres et qui prend une part active aux affaires scientifiques et universitaires du Canada. Sous la présidence de M. Kenneth Hare, doyen du Trinity College à l'Université de Toronto, le Comité des conséquences d'une guerre nucléaire sur l'environnement a consacré sept mois à l'étude des effets possibles d'une guerre nucléaire sur l'environnement canadien.

En février 1985, la Société royale a présenté son rapport qui avait pour titre : « Évaluation par le Canada des conséquences qu'une guerre nucléaire aurait sur l'environnement ». Les conclusions de ce rapport concordent avec celles d'études antérieures réalisées par d'autres grands organismes scientifiques nationaux, à savoir que :

« . . . l'hiver nucléaire qui suivrait un conflit nucléaire semble être une menace formidable. Si nos calculs sont exacts — et le Comité croit qu'ils sont crédibles — les températures à l'intérieur des continents baisseraient radicalement de plusieurs degrés peu après l'explosion et tomberaient probablement bien au-dessous du point de congélation dans les régions de moyenne latitude. La végétation et les cultures en subiraient de graves contrecoups et seraient même détruites. Cet hiver durerait de nombreuses semaines et même des mois et aurait des répercussions durables. »

Le Comité de la Société royale a déterminé que les conclusions touchant l'hiver nucléaire ajoutaient de nouvelles dimensions au mode de pensée stratégique établi, et il a dressé sa propre liste de « considérations stratégiques » parmi lesquelles figurait notamment ce qui suit :

- Les répercussions potentielles sur l'environnement d'une grande guerre nucléaire seraient globales. Aucun pays ne serait épargné.

- S'il se produisait, un hiver nucléaire mettrait en danger les approvisionnements en eau et en aliments de tous les survivants dans les nations situées aux moyennes latitudes de la planète et probablement dans le monde entier.
- Il y aurait peu de spectateurs; les nations non combattantes seraient les victimes impuissantes de l'hiver nucléaire tout comme celles qui auraient pris les armes.
- Même si le Canada n'était pas une cible, son agriculture, ses forêts et ses ressources halieutiques subiraient de grands dommages.
- L'URSS est aussi très vulnérable. L'hiver nucléaire affecterait gravement son territoire. L'agriculture du pays est déjà sensible à la sécheresse et au gel et elle ne pourrait pas supporter un hiver nucléaire.

Pour ce qui concerne le Canada, le rapport affirmait ceci :

- L'agriculture du Canada serait gravement touchée.
- Les forêts canadiennes seraient particulièrement vulnérables aux dommages causés par les retombées radioactives et pourraient subir des dommages considérables par le feu.
- Les écosystèmes océaniques et par conséquent les ressources halieutiques ne seraient pas épargnés. Il s'ensuivrait des pertes généralisées du point de vue des pêches et des espèces de poissons non destinés au commerce dans les deux à six mois qui suivraient une conflagration nucléaire.

Le rapport comportait une conclusion particulièrement importante :

« Il est possible que les perturbations climatiques à long terme causées par l'hiver nucléaire entraveraient, voire empêcheraient tout à fait le rétablissement de l'agriculture intensive telle qu'on la connaissait au Canada avant le conflit (ou de quelque autre type). »

La Société royale recommandait que le Canada étudie plus à fond l'hypothèse de l'hiver nucléaire, en se concentrant sur les domaines qui touchent particulièrement le Canada ou dans lesquels notre pays a des capacités particulières, c'est-à-dire l'agriculture, l'exploitation forestière et les ressources halieutiques. Elle recommandait en outre que le Canada appuie pleinement toute action des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux qui viserait à mieux faire comprendre les répercussions mondiales de l'hiver nucléaire.

Dès réception du rapport de la Société Royale, le gouvernement a entrepris un examen interministériel des conclusions du Comité. Après plusieurs mois de discussions et de consultations entre neuf ministères et organismes — dont le ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Défense nationale, Agriculture Canada, le ministère de la Santé et du Bien-être social et le ministère des Pêches et Océans, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a déposé le 27 juin à la Chambre des communes la réponse du gouvernement. M. Clark a déclaré :

« En règle générale, le gouvernement estime l'hypothèse de l'hiver nucléaire scientifiquement crédible, bien qu'il existe de grandes incertitudes sur son ampleur et sa durée. »

M. Clark a précisé que l'étude canadienne serait transmise aux Nations Unies, conformément à la résolution sur l'hiver nucléaire qui a été adoptée à la session de l'Assemblée générale de l'automne dernier. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'adoption de cette résolution, qui demande à tous les États et organismes intergouvernementaux de présenter au Secrétaire général des études scientifiques sur les effets climatiques de la guerre nucléaire. Le Canada a souligné l'importance, pour les nations, d'étudier le phénomène et de faire part de leurs conclusions dans le cadre d'un « effort international pour réduire la possibilité d'une guerre nucléaire ».

Comme l'a déclaré M. Clark à la Chambre :

« La présentation du rapport de la Société royale aux Nations Unies sera utile, car elle représentera l'effort du Canada visant à faire en sorte que tous les pays reconnaissent qu'en cas de guerre nucléaire, il n'y aurait que des perdants. »

Le rapport de la Société royale met en relief une fois de plus la nature catastrophique d'un conflit nucléaire. « Cela renforce notre intime conviction qu'il faut empêcher toute guerre nucléaire », a ajouté M. Clark. Notant que le rapport de la Société royale comporte aussi « des implications en matière de sécurité nationale », M. Clark a réaffirmé l'engagement du Canada envers l'OTAN et sa politique de dissuasion « qui garantit notre sécurité depuis plus de 35 ans ». Le rapport renforce en outre la conviction intime « qu'aucune guerre nucléaire ne peut être remportée dans le sens habituel que l'on donne au mot victoire ». C'est pourquoi, a affirmé M. Clark, le gouvernement canadien ne cessera

de faire tout en son pouvoir pour décourager la moindre velléité de guerre. À cet égard, le Canada continuera de jouer un rôle actif dans les négociations multilatérales sur le contrôle des armements qui se déroulent à Genève, à Stockholm et à Vienne, et il appuiera et encouragera les États-Unis dans les efforts qu'ils déploient pour négocier des réductions des armements nucléaires avec l'Union soviétique.

* * *

Que nous apprend donc la théorie de l'hiver nucléaire sur la manière de vivre à l'âge nucléaire ?

Depuis la date fatidique du bombardement d'Hiroshima le 6 août 1945, le monde sait que les armes nucléaires sont les instruments de guerre les plus meurtriers et qu'une guerre nucléaire détruirait la vie à une échelle que l'on n'a encore jamais connue ni imaginée. Et voilà maintenant qu'un nombre croissant d'astronomes, de biologistes et de physiciens nous font savoir, par les conclusions des études sur l'hiver nucléaire, que rien de moins que la continuation de la vie humaine est en jeu.

Évidemment, la réalité de l'hiver nucléaire n'a pas été prouvée au-delà de tout doute. Cette preuve ne peut être obtenue avec certitude qu'après une guerre nucléaire effective. Néanmoins, un ensemble toujours plus étendu de preuves scientifiques venant de sources autorisées et réputées montre que faire abstraction des conséquences possibles de l'hiver nucléaire serait agir avec une sinistre imprudence.

Une prise en considération des effets de l'hiver nucléaire s'impose à tous les responsables de politiques au sein de tous les gouvernements nationaux. Cela doit nous amener à redoubler d'efforts pour réduire les armements nucléaires et les éliminer éventuellement de la surface du globe.

L'hiver nucléaire nous place devant de profondes questions pour l'avenir. Nous devons nous mettre à réfléchir sérieusement au sujet de notre planète. Voulons-nous que la Terre ne soit rien de plus qu'une masse éteinte qui poursuit sa course galactique au lieu de rayonner sa lumière bleue dans l'espace extra-atmosphérique? Ou voulons-nous que cette planète, qui est notre foyer, continue de briller des splendeurs de la nature et de vibrer de la présence dynamique de ses habitants?

Ces questions ne sauraient mieux être posées que dans un pays comme le Canada, qui jouit d'une éclatante beauté et d'un potentiel incommensurable. Et il n'est pas, au Canada, d'endroit mieux indiqué pour réfléchir sur l'avenir que la Saskatchewan, où s'offrent partout au regard certaines des plus grandes richesses de la planète.

L'importance du mouvement pacifiste au Canada

- Au mois d'avril, 80 000 personnes participaient à Vancouver à la marche annuelle pour la paix, parrainée par le groupe *End the Arms Race*.
- À Winnipeg, la quatrième marche annuelle pour la paix, organisée par le Comité de coordination de cette ville pour le désarmement, attirait 30 000 personnes.
- Dix mille étudiants du secondaire ont pris part à une imposante manifestation pour la paix, devant l'hôtel de ville de Toronto.
- Plus de 300 femmes, venues des quatre coins du Canada, se rendent à Halifax pour assister pendant cinq jours à une Conférence internationale des femmes, axée sur la recherche de nouveaux modes de négociation de la paix.

Ce ne sont là que quelques exemples de la ferveur qui anime le mouvement pacifiste au Canada depuis le début des années 80.

Préoccupées par le surarmement de la planète, des milliers de personnes, partout au pays, adhèrent à une multitude d'organismes pour demander que l'on mette un terme à la spirale ascendante d'un armement toujours plus sophistiqué et dévastateur.

Le mouvement pacifiste canadien prend de l'ampleur et gagne sans cesse de nouveaux appuis. Souvent rejeté dans les années 60 sous prétexte qu'il représentait l'opinion d'une minorité de radicaux de gauche, le mouvement pacifiste, animé par des organisations pionnières comme *Project Ploughshares* et *Operation Dismantle*, compte maintenant des sympathisants de tous âges et de toutes les couches sociales.

C'est ainsi que des avocats, des médecins, des enseignants, des étudiants, des scientifiques et d'innombrables autres personnes ont créé des associations qui leur permettent d'unir leurs efforts pour aider le public et les politiciens à comprendre la menace que les arsenaux conventionnels et nucléaires font peser sur le monde.

Le phénomène nouveau que constitue l'élargissement du mouvement reflète l'universalité de la menace nucléaire et montre bien que chacun, dorénavant, se sent concerné par le débat sur les armes nucléaires et conventionnelles. Les Canadiens, par l'entremise du mouvement pacifiste, veulent participer à l'élaboration de leur avenir.

Depuis le début des années 80, les groupes en faveur du désarmement se rassemblent et se développent d'un bout à l'autre du pays. Il y a aujourd'hui à Montréal, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver, des réseaux pour le désarmement qui représentent des centaines d'organisations et des dizaines de milliers de personnes.

L'expansion du mouvement pacifiste est remarquable. Par exemple, le réseau de Toronto pour le désarmement, qui comptait 15 organisations membres lors de sa création au début de 1982, en rassemble maintenant plus de 70. À Vancouver, le groupe *End the Arms Race*, né à la même époque, représente 200 organisations, dont des Églises, des travailleurs, des groupes communautaires et des associations professionnelles.

Le mouvement pacifiste a su donner de l'espoir et une certaine force aux gens qui étaient effrayés par l'orientation inquiétante des relations internationales et qui se sentaient isolés. Dans un pays aussi vaste que le Canada, le mouvement pacifiste joue un rôle essentiel dans la mesure où il rassemble, de Charlottetown à Whitehorse, les groupes et les personnes autour d'un objectif commun qui est de préserver la vie sur notre planète.

* * *

Si les marches et les protestations retiennent le plus l'attention des médias, ce sont en fait les activités de sensibilisation du mouvement pacifiste qui ont les effets les plus importants. Par ses efforts, le mouvement pacifiste influence l'opinion publique partout au pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, reconnaissait d'ailleurs ce pouvoir quand il disait :

« Le mouvement pacifiste canadien joue un rôle essentiel dans le nouveau dialogue canadien, dans la mesure où il ne se borne pas à mettre en question les politiques, mais aussi nos hypothèses de base, qu'il nous force à examiner de plus près. »

Le mouvement pacifiste a su donner de l'espoir et une certaine force aux gens qui étaient effrayés par l'orientation inquiétante des relations internationales et qui se sentaient isolés. Dans un pays aussi vaste que le Canada, le mouvement pacifiste joue un rôle essentiel dans la mesure où il rassemble, de Charlottetown à Whitehorse, les groupes et les personnes autour d'un objectif commun qui est de préserver la vie sur notre planète.

Le Premier ministre Mulroney a lui aussi appuyé les démarches des groupes pacifistes. Voici d'ailleurs ce qu'il a déclaré à ce sujet le 21 décembre dernier à la Chambre des communes :

« Je les exhorte à ne pas fléchir dans leurs efforts (car) . . . les pressions exercées par des personnes respectables qui travaillent pour la paix sont le gage le plus sûr qu'une démocratie est saine. »

Le gouvernement est résolu à dialoguer avec les Canadiens, comme en atteste à l'évidence la publication du Livre vert, qui constitue le premier examen public des relations internationales du Canada. M. Clark a indiqué ce qui suit au sujet de ce processus et de l'avenir de la politique extérieure du Canada :

« . . . cela ne doit pas être réservé aux bureaucrates et aux parlementaires, mais bien refléter les opinions et les convictions du public canadien dans son ensemble. »

Le Livre vert a précisément pour but de faciliter l'examen public de l'orientation que prendront les relations du Canada sur le plan international. Rares sont les pays, s'il y en a, qui ont invité leurs citoyens à participer si ouvertement à l'élaboration de leur politique étrangère.

Le 12 juin, le Parlement a approuvé la création d'un Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier le Livre vert. Les idées et les avis des citoyens seront en effet un élément essentiel du processus d'examen, comme M. Clark le dit dans l'avant-propos du Livre vert :

« J'encourage tous les Canadiens qui s'intéressent à l'avenir de leur pays et à la contribution que le Canada peut apporter à l'édification d'un monde plus sûr, plus prospère et plus humain à participer aux audiences qui se tiendront aux quatre coins du pays et à faire connaître leurs vues ».

Mais là ne s'arrêtent pas les mesures prises par le gouvernement pour encourager le public à se prononcer sur le contrôle des armements et le désarmement.

En effet, en ma qualité d'ambassadeur pour le désarmement, j'ai remis sur pied le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, qui se compose de représentants d'organisations non gouvernementales, d'universitaires et de particuliers s'intéressant à la question, soit en tout plus de 50 personnes qui se réunissent régulièrement pour discuter et conseiller le gouvernement en la matière. Le groupe a tenu une réunion générale en novembre 1984 et une réunion d'un sous-groupe en avril dernier. La réunion générale de novembre portait sur toutes sortes de questions, depuis le rôle et l'influence du Canada à Washington, à Moscou, au sein de l'OTAN et des Nations Unies, jusqu'à l'étude méticuleuse de l'ordre du jour en matière de désarmement et de contrôle des armements, qu'il s'agisse d'armes chimiques ou de non-prolifération des armes nucléaires. En avril, un sous-groupe s'est réuni pour discuter en profondeur de la façon dont le Canada abordera la troisième conférence des parties chargées de l'examen du Traité de non-prolifération. La question de l'Initiative de défense stratégique (IDS) a également été discutée. Certains membres du sous-groupe ont rédigé une déclaration exprimant leur inquiétude devant les efforts déployés par les superpuissances pour se doter de systèmes de défense anti-missile balistique et devant les risques que cela présente pour les négociations en matière de contrôle des armements et pour les accords en vigueur, particulièrement pour le Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-missiles. D'autre part, le ministère des Affaires extérieures maintient un Fonds pour le désarmement qui vise à stimuler au Canada la discussion, la recherche et la diffusion d'information sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. Depuis sa création en 1979, le Fonds a distribué 1,5 million de dollars à 149 bénéficiaires, dont divers groupes canadiens éminents, des organisations non gouvernementales et des universités dans pratiquement toutes les provinces. Cette forme unique d'encouragement à l'expression de l'opinion publique vient de faire l'objet d'un rapport détaillé. Ainsi, grâce au Fonds pour le désarmement, qui a fourni l'an dernier des subventions totalisant 753 000 \$ à 53 groupes, des chercheurs de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill travaillent à des projets de recherche dans le domaine du contrôle des armements, du désarmement et de l'espace extra-atmosphérique.

- Le *Prairie Christian Training Centre*, de Fort Qu'Appelle en Saskatchewan, a pu organiser un atelier réunissant les pacifistes de la région des Prairies.
- Le groupe *Project Ploughshares* a entrepris des projets de recherche et de documentation et a préparé des publications et une conférence nationale sur le thème « Désarmement et développement ».
- La Faculté des arts de l'Université de Moncton a organisé une conférence internationale ayant pour thème « La politique, les armes et la paix; le développement et la paix, l'éducation et la paix ».

Le ministère des Affaires extérieures accorde chaque année une subvention de 100 000 \$ pour appuyer les activités de recherches et d'information du public menées par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, qui est un organisme privé.

En outre, l'aide accordée à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, récemment créé, sera portée de 1,5 million à 5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Administré par un conseil composé de 15 éminents Canadiens, dont le président est William Barton, et le directeur exécutif est Geoffrey Pearson, l'Institut financera et mettra sur pied des programmes de recherche et d'information visant à relever le niveau de connaissance des Canadiens et à enrichir le débat sur toutes les questions se rapportant à la paix et à la sécurité internationales.

Par le biais de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement, le gouvernement aide directement l'ONU dans ses efforts en vue d'amener le public à appuyer les initiatives de désarmement. Le Canada est l'un des rares pays qui ont versé deux contributions, soit 100 000 \$ en 1983 et 100 000 \$ en 1984.

* * *

Le mouvement pacifiste au Canada jouit d'une situation privilégiée. En effet, de par la nature démocratique de notre système politique, le gouvernement non seulement est sensible à l'opinion publique, mais il y réagit, ce qui n'est pas le cas dans bien des pays. C'est pourquoi le mouvement pacifiste canadien a une responsabilité particulière. Il ne doit pas se limiter à exprimer

vigoureusement ses inquiétudes; il doit également conseiller de son mieux le gouvernement sur les questions de désarmement et de contrôle des armements, en continuant à exprimer des opinions équilibrées et solidement documentées.

Il existe plusieurs façons de faire connaître son opinion, que ce soit en participant à des marches et à des campagnes de lettres, ou en rencontrant les députés. Grâce au Fonds pour le désarmement, au nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, et au processus d'examen de la politique étrangère, le public a l'occasion d'élargir les perspectives du débat et de proposer de nouvelles approches.

Le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont invité les Canadiens on ne peut plus clairement et à maintes reprises à participer à l'examen du Livre vert. À mon tour, je tiens à rappeler à tous les Canadiens concernés que, comme l'indique le Livre vert,

« . . . l'impératif de la sécurité à des niveaux d'armements nucléaires moindres exige qu'aucune proposition ou réflexion sur une solution possible ne soit rejetée sans avoir été soigneusement étudiée. »

Les Canadiens doivent donc profiter de ce processus d'examen pour faire connaître leurs inquiétudes, leurs opinions, et, par-dessus tout, leurs idées.

La recherche de la paix n'est pas la responsabilité d'une personne ou d'un pays. Son succès dépend étroitement de la coopération de tous.

Les avantages du jumelage

L'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a récemment demandé à la communauté internationale de s'arrêter un moment aux avantages qui pourraient découler d'une absence de polarisation Est-Ouest. Bon nombre de problèmes jugés aujourd'hui insolubles pourraient être réglés, qu'il s'agisse des conflits régionaux dans les pays en développement ou encore de l'irrationalité de plus en plus croissante de la course aux armements.

Si nous arrivions à maîtriser cette polarisation paralysante qui existe entre l'Est et l'Ouest, la coopération internationale se substituerait à l'affrontement. La course aux armements est l'aboutissement direct des problèmes fondamentaux de la tension et de la méfiance entre les deux parties. Pour que progresse le dossier du contrôle des armements et du désarmement, il faut au préalable que se manifeste de part et d'autre un nouvel esprit de compréhension mutuelle.

Avec le processus de jumelage, les municipalités donnent depuis longtemps le ton au développement des relations humaines. Dans bon nombre de cas, l'idée d'unir des villes de plus ou moins grosse importance en vue d'atteindre des objectifs communs a conduit à une association à des fins commerciales et de défense. Il arrive fréquemment que des problèmes qui semblent énormes et insolubles au niveau national deviennent plus « maniables » au niveau local. Le public peut souvent faire siennes les préoccupations d'un public analogue dans une ville comparable dans un autre endroit, que ce soit dans le même pays ou à l'étranger.

Que l'accent soit mis sur les échanges culturels ou les possibilités de commerce, le processus de jumelage se transforme en une véritable expérience. Car, en exposant des cultures différentes l'une à l'autre d'une façon qui favorise l'ouverture et la compréhension, le jumelage établit un trait d'union culturel qui à son tour contribue à tisser des liens durables entre l'une et l'autre sociétés.

Au Canada, le jumelage est devenu une tradition bien établie. Environ 200 villes de plus ou moins grosse importance se sont unies à d'autres municipalités au Canada ou à l'étranger. Ainsi, la ville d'Edmonton (Alberta) d'où je viens, est jumelée à Hull (Québec) et cette association a permis à mes voisins de mieux comprendre la dimension francophone au Canada. Vancouver est jumelée à la ville d'Odessa sur la mer Noire en Union soviétique; et cette association a facilité les contacts entre les citoyens des deux villes et ainsi amélioré la compréhension entre l'Est et l'Ouest. St. Catherines est jumelée à Port of Spain; Mississauga à Kariya, au Japon; et Windsor à Ohrid, en Yougoslavie.

Il y a même jumelage entre provinces. En 1981, l'Alberta s'est associée à la province septentrionale de Heilongjiang en Chine; il en est résulté récemment une vente d'équipement d'exploration et d'exploitation pétrolière d'une valeur de 7 millions \$ à la Chine. La Saskatchewan est officiellement rattachée à la province de Jilin, dans le nord-est de ce pays. En mars, le gouvernement ontarien a annoncé qu'il prendrait contact avec la province de Jiangsu sur la côte sud de la Chine; l'Ontario y ouvrira un bureau de commerce et de technologie.

Il ne semble faire aucun doute que le jumelage est de plus en plus populaire, pour des raisons culturelles et commerciales. Mais le concept a des possibilités plus grandes encore lorsqu'il s'agit de réduire les tensions et la méfiance qui caractérisent les relations internationales aujourd'hui.

Je propose à la Fédération des municipalités canadiennes d'examiner comment il serait possible d'étendre le processus du jumelage de façon à amener beaucoup d'autres municipalités canadiennes à s'associer à des municipalités en Union soviétique et en Europe de l'Est. Cette démarche concrète visant à améliorer les relations Est-Ouest pourrait être prise à l'échelle locale. L'objectif ultime consiste à amener les habitants d'une collectivité à connaître et à apprécier à leur juste valeur les habitants d'une collectivité analogue. L'ingrédient essentiel consiste à intéresser les gens à établir des contacts entre eux.

Au niveau national, les gouvernements cherchent à aplanir les différences au moyen de visites d'État, de discussions bilatérales, d'échanges de notes ou de protocoles d'entente sur diverses questions. La fructueuse visite effectuée récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Union soviétique a fait la preuve de l'importance cruciale et de la nécessité permanente des visites de haut niveau. À Moscou, M. Clark a insisté sur le fait que,

« même là où il existe des différences, il est possible d'édifier un consensus sur les assises de la compréhension mutuelle et de la communauté d'intérêts. »

Cette compréhension procède de la reconnaissance du fait que nous partageons tous une même planète et que nous appartenons tous à la race humaine. Nous avons tous un même objectif : vivre en paix.

Ces initiatives nationales de haut niveau peuvent être renforcées par les programmes de jumelage des municipalités. Ces activités contribuent en effet à accroître la confiance sur le plan politique entre l'Est et l'Ouest en faisant intervenir la modération, le dialogue, les contacts et les échanges. Les gens de votre voisinage peuvent effectivement changer les choses.

À Moscou, M. Clark a noté que l'on pourrait servir l'esprit et le fond des relations Est-Ouest notamment en gardant ouvertes les lignes de communication et par la simple présence de chacun dans le pays de l'autre. Selon M. Clark, il faut reconnaître que

« la sécurité véritable est multidimensionnelle et indivisible : elle est de nature politique, économique et culturelle – tout autant que militaire ».

Le succès des programmes de jumelage jusqu'à maintenant atteste les progrès réalisés au niveau de la promotion des relations interpersonnelles à l'échelle internationale. Le jumelage prouve que les gens, un peu partout, ont bien des intérêts et des préoccupations en commun et que les contacts et la communication peuvent aplanir les différences et les divergences d'approche. C'est par le développement des relations personnelles à tous les niveaux – depuis les touristes jusqu'aux diplomates – que nous solidifions et cultiverons les liens d'empathie qui nous lient tous en tant que membres d'une même famille planétaire.



Des fusils ou du beurre ?

À l'instar du désarmement, la question du développement a préoccupé les Nations Unies. Un grand nombre de conférences, de déclarations, de stratégies et de programmes d'action ont permis de respecter l'engagement pris dans l'Article 55 de la Charte de favoriser « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

S'il est vrai que beaucoup a été accompli pour améliorer le niveau de vie de millions de gens, il est tout aussi vrai que les privations et les souffrances sont toujours un phénomène courant dans l'ensemble des pays en développement, lesquels renferment un pourcentage de plus en plus important de la population du monde. Les statistiques sur le revenu, l'inflation et la croissance masquent des centaines de millions d'individus pratiquement abandonnés à leur sort. Près du quart de l'humanité vit dans des conditions d'extrême pauvreté.

La crise du développement dure depuis si longtemps qu'elle s'est émoussée, bien que les experts nous aient prévenus que la coopération pour le développement international est une condition essentielle de la paix et de la stabilité. La commission internationale dirigée par Willy Brandt, ex-chancelier de la République fédérale d'Allemagne, a déclaré que la révision des relations entre le Nord et le Sud à l'échelon mondial sera « le plus grand défi lancé à l'humanité d'ici à la fin du siècle ». Et pourtant, dans le Nord, nous continuons à être minés par nos problèmes intérieurs et nous regardons avec méfiance les stratégies globales proposées par les Nations Unies. Ces stratégies concernent certes le volume de l'aide mais, facteur encore plus important, les changements structurels qui doivent être apportés aux systèmes monétaires et commerciaux du monde.

C'est l'ONU qui a eu l'idée de lancer l'étude des rapports entre le désarmement et le développement. Dans cette étude de trois ans menée par 27 experts de toutes les régions du monde, l'ONU a démontré sa largeur de vues en transformant les moyens de

guerre en moyens de paix. Le groupe, dirigé par Inga Thorsson, sous-secrétaire d'État de la Suède, en arrivait à la conclusion suivante :

« Le monde peut, soit poursuivre la course aux armements avec une singulière énergie, soit s'orienter consciemment et avec une promptitude délibérée vers un développement économique et social stable et équilibré dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus acceptable. Il ne peut poursuivre les deux objectifs à la fois . . . La course aux armements et le développement sont en concurrence. » *

Mme Thorsson fait sien le rapport établi il y a plus de 30 ans par le Président Eisenhower, selon lequel

« chaque fusil qui est fabriqué, chaque navire de guerre qui est lancé et chaque fusée qui est mise à feu revient, en dernière analyse, à voler ceux qui ont faim et qui ne sont pas nourris, ceux qui ont froid et qui ne sont pas vêtus ».

Présentant son rapport à l'ONU en 1981, Mme Thorsson déclarait que

« . . . les gouvernements ont, dans les 30 dernières années, consacré de vastes ressources aux armements, ressources qui — pour des raisons de moralité, d'équité et d'intérêt éclairé — auraient dû être affectées à l'éradication de la faim dans le monde et à l'appui du développement humain et matériel ».

En adoptant une approche plus large du problème de la sécurité, le groupe Thorsson a établi un « rapport triangulaire dynamique » entre le désarmement, le développement et la sécurité. La sécurité nationale a pour but d'assurer l'indépendance et la souveraineté de l'État national, et de lui donner la liberté et les moyens de se développer aux plans économique, social et culturel — ce qui est précisément ce que nous entendons par développement. La sécurité est menacée par la réduction de la croissance économique, les tensions écologiques et les pénuries de ressources, ainsi que par cette polarisation de la richesse et de la pauvreté qui est à la fois moralement inacceptable et politiquement dangereuse.

* Le Fonds du ministère des Affaires extérieures pour le désarmement a financé la publication d'une version popularisée du rapport Thorsson, *Sauver le monde*, par le journaliste canadien Clyde Sanger (Deneau).

La capacité de charge de la planète permet facilement de répondre aux besoins essentiels de toute la population du globe. Le rapport Brandt soulignait que la moitié de 1 p. 100 des dépenses militaires d'une seule année paierait tout le matériel agricole requis pour accroître la production alimentaire et permettre aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire de se rapprocher du niveau d'autosuffisance d'ici 1990.

Renforçant cet argument quatre ans plus tard, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1985* de l'ONU commence par ces mots :

« Il ne fait aucun doute que la base matérielle nécessaire pour atteindre des objectifs sociaux largement répartis existe à l'échelle du globe et que l'échec et le pessimisme ne tiennent pas tant aux limites de la capacité de production de l'économie mondiale qu'à la mauvaise gestion des ressources . . . »

Cette mauvaise gestion des ressources mondiales – naturelles, financières, techniques et surtout humaines – est bien illustrée par l'analyse des dépenses militaires et des conflits globaux contenue dans ce rapport de l'ONU.

En 1984, les nations du monde ont dépensé 800 milliards de dollars pour leurs forces armées. Ce qui représente 130 \$ pour chaque être humain. De ce chiffre, au moins 80 p. 100 ont été dépensés pour des armes classiques. Si les vastes arsenaux du Pacte de Varsovie et de l'OTAN comptent pour la plus grande part de ces 800 milliards, les dépenses totales des pays en développement se sont accrues deux fois plus vite que celles des pays industrialisés et représentent aujourd'hui approximativement le quart du total mondial. Les pays en développement ont consacré presque trois fois plus d'argent à leurs programmes militaires qu'à leurs programmes sanitaires.

Depuis 1945, la plupart des conflits armés se sont déroulés sur le territoire de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ce sont les pays en développement qui ont eu le plus de morts et de blessés.

Jusqu'à maintenant, les nations n'ont pu faire progresser le développement en réduisant les dépenses d'armement. Mais depuis quelques années, on jette un nouveau regard sur la sécurité alors que l'on en vient à mieux connaître le potentiel de destruction

nucléaire globale et les réalités d'un monde interdépendant. La coopération économique internationale contribuerait à réduire la méfiance qui entraîne tant de souffrances humaines. Et comme le mentionne l'Institut Nord-Sud dans une nouvelle analyse intitulée *Disarmament and Development : Security in an Interdependent World* :

« Le fait d'arrêter la croissance des arsenaux du monde aurait un effet encore plus salutaire, puisqu'en plus d'atténuer les tensions internationales il libérerait d'importantes ressources pour réduire la pauvreté dans le monde. »

En 1984, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution réclamant une conférence internationale sur le désarmement et le développement afin de procéder à une discussion approfondie de la question à un niveau politique élevé.

Le Canada appuiera fermement la conférence internationale, qui se tiendra à Paris en 1986. Le gouvernement croit qu'il est important de souligner les coûts de la poursuite de la course aux armements et de les comparer aux avantages potentiels qui pourraient être tirés d'un certain degré de désarmement. Il est clair que de grandes possibilités de développement pourraient être ouvertes si seulement une fraction des dépenses d'armement des superpuissances, ou des autres puissances militairement importantes, était consacrée aux besoins du développement. Et si les pays en développement pouvaient eux-mêmes réduire leurs dépenses d'armement, une importante quantité supplémentaire de ressources financières et humaines pourrait être affectée à des fins de développement.

L'avenir de l'ONU et des progrès qui seront réalisés en vue d'obtenir la sécurité globale par le désarmement et le développement n'appartient pas aux seuls gouvernements. Il est également façonné par la détermination des individus toujours plus nombreux qui participent au développement d'une communauté planétaire et ce, au niveau local. Tous les individus et leurs gouvernements ont pour rôle d'assurer que la communauté internationale en vienne à une nouvelle définition de la sécurité basée sur les points que nous avons en commun à titre d'habitants de cette petite et fragile planète.

Le rôle futur du droit

La course aux armements, le développement économique mondial, l'environnement global, le terrorisme politique, l'explosion démographique, l'utilisation des ressources de la mer et les avantages de l'exploration de l'espace sont certes des questions qui intéressent chaque nation, mais qui ne peuvent être réglées par aucune d'entre elles agissant seule. L'Organisation des Nations Unies est en fait le seul instrument global qui peut protéger la communauté internationale.

L'ONU se préoccupe d'une multitude de problèmes globaux dont la paix, le désarmement, l'espace extra-atmosphérique, les mers et les océans, les ressources naturelles, les droits de l'homme, les sociétés multinationales et la criminalité. Son grand effort vise à tenter de consolider la paix, de réduire les tensions et de stimuler le développement économique et social.

La Charte des Nations Unies donne un noble objectif à l'humanité. Les nations du monde ont été rassemblées, sous un même toit, du moins à des fins de discussion. Les problèmes de notre temps ont été éclairés à une échelle globale. Les stratégies visant la sécurité et le développement ont été conçues. Nous avons déjà les mécanismes qu'il faut pour assurer la paix. Ce devrait être un moment de triomphe. Et pourtant, c'est une décennie marquée par le désespoir.

Qu'est-ce qui ne va pas ? Chaque année qui passe voit davantage de combats, d'exploitation, de terrorisme, de violence, de faim et de souffrances. Les critiques soutiennent que les Nations Unies n'ont pas rempli leur promesse. Ils décrivent l'Organisation comme une mer de rhétorique, une usine à papier et une bureaucratie de proportion internationale. Les grandes puissances contournent souvent l'ONU, sauf lorsque l'Organisation sert leurs fins étroites. Les États plus pauvres s'en servent pour critiquer les pays industrialisés. Alors même que les stratégies onusiennes globales visant à protéger l'humanité et le développement économique sont si nécessaires, les États membres recourent de plus en plus souvent à l'affrontement, à la violence et même à la guerre.

Le monde d'aujourd'hui ressemble fort à « l'état de nature » de Hobbes où chaque nation, toute petite ou pauvre soit-elle, se sent obligée de protéger sa sécurité nationale et de promouvoir sa croissance économique par la force militaire et des politiques d'égoïsme sacré. Avec l'érosion de la moralité comme fondement de la solidarité humaine, la vision d'une communauté planétaire s'est émoussée; les vieux nationalismes étroits ont resurgi à la place de l'esprit de coopération globale, fortifiés par un système de relations internationales qui facilitent les affrontements et qui s'enracinent dans les concepts de souveraineté nationale absolue.

Ce phénomène est doublement dangereux pour la paix et débilisant pour le développement lorsqu'il contraste si nettement avec la communauté des besoins humains et la dépendance mutuelle des nations lorsqu'il s'agit de les satisfaire. L'internationalisme a perdu son ancrage au moment même où nous avons besoin d'une nouvelle conscience globale et d'un nouvel activisme global pour surmonter les forces de la mort.

Tous les secrétaires généraux ont été entravés dans leurs efforts pour obtenir le règlement pacifique des conflits en l'absence d'un droit mondial efficace. Ni les personnalités fortes, ni les valeurs morales, ni les stratégies politiques ne peuvent garantir la paix et la sécurité. Il nous faut plutôt un régime de droit. Ce n'est pas là un rêve utopique, mais la dure réalité d'un monde moderne dont l'interdépendance nous rend tous vulnérables, peu importe notre situation géographique. Tout comme personne ne s'attendrait à vivre dans une communauté sans la protection de la règle de droit, ainsi la sécurité et la protection de chacun réclament un corps de droit mondial. Le régime de droit mondial que nous avons aujourd'hui est primitif. Étant donné la nécessité d'institutions législatives, exécutives et judiciaires pour maintenir l'ordre mondial, nos institutions internationales existantes sont dangereusement faibles.

Nous commençons seulement à voir la faiblesse fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. Ses déclarations, exhortations et stratégies visent nettement la paix, la sécurité et le développement économique, mais elle n'a pratiquement aucun pouvoir pour faire appliquer ses solutions. Elle attend des nations membres qu'elles acceptent volontairement ses stratégies globales; elle dépend de la bonne volonté et de la confiance internationales.

Et quand la méfiance, l'agression, l'appât du gain et le protectionnisme prévalent au plan international — comme c'est actuellement le cas —, les stratégies globales sont laissées de côté. Le plus triste c'est qu'on blâme l'Organisation pour son inefficacité alors que ses membres refusent de lui donner le pouvoir nécessaire.

Mais l'ONU est en voie de constituer lentement un régime de droit qui — lorsque les politiciens le voudront bien — servira de fondement à la création d'institutions mondiales dotées de pouvoirs suffisants. De fait, en vertu de l'Article 13 de la Charte, l'une des fonctions de l'Assemblée générale est d'«encourager le développement progressif du droit international et sa codification». En 1982, la seule Organisation des Nations Unies, à l'exclusion de ses institutions spécialisées, avait conclu 319 accords multilatéraux, dont certains d'importance fondamentale.

Au 19^e siècle, les traités multilatéraux avaient une portée limitée et visaient rarement plus de dix parties. Aujourd'hui, une convention onusienne typique comprend au moins 50 parties, et certaines grandes conventions en ont même plus d'une centaine. Ces traités couvrent maintenant presque toutes les activités importantes : désarmement, droits de l'homme, droit de la mer, relations diplomatiques et consulaires, espace extra-atmosphérique, stupéfiants, commerce et développement, produits de base, transport et communications. La plupart de ces traités ne sont pas assez contraignants; mais ils permettent quand même au droit international de passer graduellement d'un système coutumier à un système codifié.

Le mécanisme onusien intègre les nations, anciennes et nouvelles, au processus de la rédaction de lois applicables à la planète. Le Canada participe activement à ce processus. Par exemple, il a mené une étude détaillée du droit international relatif au contrôle des armements et à l'espace extra-atmosphérique, qu'il a récemment déposée à la Conférence sur le désarmement. * L'étude recense un certain nombre de thèmes importants à examiner si nous voulons obtenir un traité international interdisant l'utilisation de toutes les armes dans l'espace. Elle constitue également un excellent exemple de l'évolution du droit international et de sa pertinence pour le processus de désarmement.

* *Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space*, juillet 1985

Reflétant la grande portée des règles de droit qui existent déjà et qui doivent maintenant être développées, l'étude constatait que :

I Les grandes normes juridiques internationales touchant les activités militaires sur terre (par exemple la Charte des Nations Unies) s'appliquent également aux activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique (les traités sur l'espace extra-atmosphérique et sur la lune).

II L'espace extra-atmosphérique et les corps célestes ne peuvent être appropriés par les nations et peuvent être librement utilisés par tous les États pour des activités non interdites comme l'exploration et la recherche scientifique (les traités sur l'espace extra-atmosphérique et sur la lune).

III Les États assument la responsabilité internationale de leurs activités nationales dans l'espace extra-atmosphérique et sur les corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique, Traité sur la lune et Convention sur la responsabilité).

IV Certaines activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique sont conformes au droit international. Ce sont notamment :

- L'utilisation de personnel militaire dans l'espace (Traité sur l'espace extra-atmosphérique).
- L'utilisation de télédéTECTEURS basés dans l'espace pour des fins militaires (Traité ABM, Traités SALT, Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques).
- L'utilisation de systèmes spatiaux de communication, de navigation et de météorologie.

V Certaines activités militaires dans l'espace ne sont pas conformes au droit international. Ce sont notamment :

- La manipulation des télédéTECTEURS basés dans l'espace et utilisés à des fins militaires, par exemple par les États-Unis et l'URSS (Traité ABM, Traités SALT, Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques).

- La mise d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en orbite autour de la terre et sur les corps célestes, ou en orbite autour de ces corps. (Traité sur l'espace extra-atmosphérique, Traité sur la lune, SALT II). Ce qui comprend les nouveaux systèmes semi-orbitaux (SALT II).
- Les actes hostiles ou le recours à la force sur les corps célestes et sur les orbites entourant ces corps. (Traité sur la lune).
- L'installation de bases militaires et la conduite d'essais ou de manoeuvres militaires sur les corps célestes et sur les orbites entourant ces corps. (Traités sur l'espace extra-atmosphérique et sur la lune).
- La mise à l'essai d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique (Traité sur l'interdiction partielle des essais).
- La mise au point, la mise à l'essai et le déploiement de systèmes ABM basés dans l'espace, ou de leurs composantes (Traité ABM).
- L'utilisation, à des fins militaires ou hostiles, de techniques de modification de l'environnement dans l'espace extra-atmosphérique (Convention sur la modification de l'environnement).

La perspective et le contenu de cette étude s'appliquent non seulement aux délibérations du CD sur l'espace extra-atmosphérique, mais également au nombre de plus en plus grand de règles internationales qui sont en train de devenir partie intégrante du processus de négociations sur le contrôle des armements.

* * *

La protection de la vie humaine dans la cinquième décennie de l'ère nucléaire nécessite des réponses morales, juridiques et politiques éclairées aux questions fondamentales posées par la menace d'une guerre nucléaire. Il est temps que les juristes du monde se distinguent en s'attaquant à toute la gamme des questions d'armement nucléaire et ce, de la même façon que l'ont fait les communautés scientifiques, médicales et religieuses.

Le président de l'Association du barreau canadien, Claude R. Thomson, a effectué une très importante démarche, à l'occasion d'une allocution qu'il prononçait le 21 juillet 1985 à une conférence sur le droit mondial tenue à Berlin, en invitant les juristes internationaux à décider que les armes nucléaires de destruction sont inacceptables en droit.

« Nous devons livrer notre message non seulement aux gouvernants, mais à tous les citoyens du monde qui se voient menacés. Il faut forcer l'humanité à cesser d'accepter avec complaisance cette multiplication et cette prolifération constantes des armes nucléaires. Ces armes sont illégales parce qu'elles peuvent nous détruire tous. »

Vers une conscience planétaire

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

— Charte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1945.

Un nouveau sondage effectué auprès de 3 600 jeunes fréquentant 175 écoles secondaires de toutes les régions du Canada révèle que la menace d'une guerre nucléaire est jugée «très sérieuse» par 48 p. 100 des 15 à 19 ans.¹

Un récent sondage effectué auprès de 690 étudiants des niveaux primaire, secondaire et collégial du centre de l'Alberta révèle une grande préoccupation devant le danger de destruction nucléaire.²

Dans une étude pilote effectuée auprès de 1 011 étudiants canadiens par le Groupe d'étude sur la santé mentale des enfants, le danger d'une guerre nucléaire était considéré comme «très sérieux» par 63 p. 100 des répondants.³

Outre les données recueillies par ces trois études, des psychiatres et des psychologues m'ont confié que la menace d'une guerre nucléaire a un effet psychologique préjudiciable sur les jeunes.

Il est maintenant évident que la préoccupation pour l'arme nucléaire a frappé l'esprit de nos jeunes. Loin de rendre les enfants plus sûres — ce que chaque parent voudrait —, le renforcement incessant des arsenaux nucléaires produit un sentiment de fatalisme chez un nombre de plus en plus grand de jeunes.

1. *The Emerging Generation — An Inside Look at Canadian Teenagers*, Reginald Bibby and Donald Posterski, Irwin, 1985

2. Dr. B.Y. Card, *Central Alberta Student and Teacher Behaviours and Attitudes Related to War*, Red Deer College, 1984

3. *Children's Mental Health and the Threat of Nuclear War : A Canadian Pilot Study*, Toronto, 1984

Les résultats de nombreuses études professionnelles— menées dans plusieurs pays tout comme au Canada— nous forcent à nous demander quelle sorte de monde nous construisons lorsque tant de jeunes ne peuvent envisager l'avenir parce qu'ils croient qu'il n'y en aura pas. Ils pensent que la planète sera anéantie dans une guerre qui se livrera avant l'an 2 000; cette guerre aura été combattue avec des armes nucléaires, il n'y aura aucun gagnant et toute la terre aura été dévastée.

Il nous faut donc nous demander comment il se fait que nos jeunes aient une vue aussi fataliste de leur avenir et qu'ils entretiennent un tel sentiment d'impuissance.

- Comment l'éducation peut-elle redresser ces comportements ?
- Comment les éducateurs peuvent-ils donner de l'espoir à nos jeunes ?

Il ne faudrait jamais se presser pour influencer la nature précieuse et par trop transitoire de l'enfance par une discussion prématurée de la guerre et de la destruction nucléaire. Parents et enseignants ont un désir naturel et bien compréhensible de protéger les enfants de faits aussi déplaisants. Toutefois, il reste que les enfants absorbent toutes les réalités du monde moderne par leur exposition aux médias. Les communications modernes forcent les adultes, et surtout les parents et les enseignants, à se préparer à traiter de la question de la guerre nucléaire à une étape précoce du développement de l'enfant. Ce qui veut aussi dire que les adultes doivent se renseigner sur les questions en cause.

Nombreux sont ceux qui s'efforcent de produire des programmes efficaces de contrôle des armements et de désarmement, mais il faut admettre que les résultats sont maigres — surtout si on les compare au niveau de danger qui s'accroît. Sans minimiser l'importance de l'action politique qui tente aujourd'hui d'obtenir un monde plus sûr, je voudrais examiner ici comment nous pouvons aider les jeunes à s'épanouir dans la situation existante; et aussi comment les former de sorte qu'ils puissent grandir en comprenant mieux l'intégrité de toutes les relations humaines.

* * *

Les racines du problème sous-tendant tous les conflits contemporains débordent le concept de « responsabilité nucléaire ». Le problème s'explique par l'agressivité qui a marqué de si nombreuses guerres, et doit être examiné dans un contexte contemporain tout à fait nouveau, à savoir celui de l'interdépendance planétaire. Notre problème d'insécurité aujourd'hui est directement lié à notre approche de la vie dans laquelle les frontières géographiques ont de moins en moins d'importance, à notre approche du partage d'une même planète et de ressources rares. Le monde ne se rapprochera du règlement de ces problèmes que quand nous reconnâtrons que nous sommes tous membres de la famille humaine, vivant tous sur une planète trop petite et trop fragile pour continuer à soutenir la nature belligérante et revêche de la population qui l'a jusqu'à maintenant habitée.

L'annihilation que permettent les armes nucléaires exige que le droit, la religion et l'éducation mettent l'accent sur de nouveaux codes et sur des préceptes nets répondant aux nouvelles conditions de la vie planétaire. En demandant aux juristes, aux hommes de religion et aux éducateurs de faire valoir la grande nécessité de protéger la vie humaine, je ne diminue pas la responsabilité des politiciens. Mais le processus politique ne peut en lui-même régler ce grave désordre qui porte atteinte à la création de Dieu. Une nouvelle dose d'énergie intellectuelle et spirituelle est requise au nom de l'ensemble de la société.

La solution à long terme repose sur l'éducation de nos jeunes. L'éducation ne peut à elle seule faire naître un nouveau concept de coexistence, mais elle est et sera le fondement sur lequel nous pourrons créer et développer une nouvelle conscience à l'échelle planétaire. Nous devons enseigner à nos enfants à reconnaître la réalité de la coexistence, si essentielle au 20^e siècle. Nos enfants sont-ils éduqués pour le monde d'hier ou pour le monde de demain ?

Alors que nous nous rapprochons du 21^e siècle, il devient évident que la prochaine génération devra avoir du reste du monde une connaissance et une compréhension plus poussées que celles de la génération présente. Nous parlons ici bien plus que de la préparation de quelques spécialistes. Des millions de contacts entre individus devront contribuer à les sensibiliser aux autres et à leur donner un sentiment de communauté d'intérêts. La nature interdépendante de notre monde contemporain, et du monde de

demain, doit devenir aussi bien comprise de nos jeunes d'aujourd'hui que le monde de l'État souverain isolationniste et indépendant était compris des générations passées.

Nous sommes depuis longtemps conscients de l'interdépendance des économies nationales et du commerce. Nous avons été vivement sensibilisés à l'interdépendance de l'environnement global et de l'écosystème planétaire. À ceci, il faut ajouter l'interdépendance de la sécurité matérielle en cette ère d'armes nucléaires omnipotentes.

Par conséquent, si nous voulons aider les jeunes à affronter cette nouvelle réalité, il nous faut tout d'abord leur donner un sentiment de conscience planétaire dans laquelle chaque individu remplit son rôle de membre de la communauté mondiale. Un résident de l'Alberta devrait être aussi préoccupé par la famine en Éthiopie que par la famine dans la ville de Calgary. Cette reconnaissance mène à une nouvelle éthique de l'utilisation des ressources matérielles et à une meilleure attitude à l'égard de la nature, attitude fondée sur l'harmonie plutôt que sur la conquête.

Enfin, si nous voulons assurer la survie de l'espèce humaine, il faut que la famille humaine apprenne à s'identifier aux futures générations. D'un point de vue matériel autant que moral, les questions de survie dans l'harmonie doivent occuper un rôle central dans la préparation de ceux qui, dans quelques années seulement, seront les dirigeants de la société. Il est essentiel que l'école donne une perspective globale et que l'éducation soit internationalisée.

Dans son ouvrage intitulé *Toward the 21st Century : Education for a Changing World*, l'éducateur Edwin Reischauer affirme que nous ne connaissons pas de succès tant que la plupart des gens ne se seront pas donné une conscience planétaire :

« C'est manifestement là le plus gros défi du système éducatif, parce que des millénaires d'histoire ont conditionné l'homme à penser en termes d'unités plus petites et plus exclusives, alors que la méfiance et l'hostilité à l'égard d'autres groupes sont bien enracinés dans leurs modes de pensée. »

Cette conscience planétaire devrait être développée dès l'enfance. Le démantèlement des barrières et l'acceptation des différences politiques, sociales et culturelles doivent être obtenus pendant que les esprits sont encore ouverts et malléables. Nous devons dès maintenant façonner les comportements de nos jeunes de sorte qu'ils puissent assurer plus tard la gestion de la planète. Il faut implanter une nouvelle éthique globale fondée sur la justice sociale, la tolérance et l'espoir, une éthique selon laquelle l'actuelle réalité de relations internationales basées sur la guerre peut être radicalement modifiée.

Les professionnels de l'éducation sont les premiers à savoir que l'éducation élémentaire et secondaire peut contribuer à réduire la méfiance et l'hostilité et à les remplacer par une meilleure compréhension des problèmes mondiaux et par une conscience de citoyenneté planétaire. L'éducation peut favoriser une prise de conscience et, par-dessus tout, une empathie pour des peuples ayant connu des cheminements culturels et religieux différents, des peuples dont les situations politiques et économiques ne pourraient peut-être même pas leur donner le luxe de l'éducation. Puisque la paix et le développement mondial sont des problèmes essentiellement éthiques, ils doivent préoccuper ceux qui sont chargés de l'éducation de nos jeunes.

Les jeunes qui ont aujourd'hui 12 ans en auront 27 en l'an 2000 : ils entreront donc dans la fleur de l'âge. Pour ces étudiants, le 21^e siècle est déjà une réalité. Les enseignants d'aujourd'hui ont pour défi de répondre aux besoins d'étudiants qui seront confrontés à des défis globaux toujours plus nombreux et complexes.

* * *

Comme le disait le regretté U Thant, Secrétaire général de l'ONU, l'éducation doit engendrer « une véritable renaissance mentale » permettant d'établir les conditions d'une paix durable. Il nous faut des individus de la renaissance qui, bien qu'ils aient grandi dans l'ombre nucléaire, ont abandonné la passivité du désespoir pour l'optimisme actif de l'espoir.

Ceux qui tentent sérieusement de sauver le monde de la destruction nucléaire ne doivent jamais désespérer. Il est essentiel de maintenir un engagement envers la négociation de l'élimination totale des armes nucléaires et de refuser de se laisser décourager tout simplement parce que cet objectif ne peut être réalisé du jour au lendemain. Rappelons-nous à cet égard les derniers mots de Freeman Dyson dans *Weapons and Hope* :

« Pour réaliser cet objectif, il nous faudra un sentiment mondial d'indignation morale qui pousse les gouvernements et leurs établissements militaires à se débarrasser d'armes qui, en fin de compte, mettent tout le monde en danger et ne protègent personne. »

Pourrons-nous donner à la prochaine génération le sentiment que le monde doit continuer ainsi que la possibilité d'organiser la société globale d'une meilleure façon qu'en la divisant en factions hostiles et combattantes ?

Ce sera le travail de la prochaine génération, et nous devons préparer nos jeunes en conséquence.

Bibliographie choisie

Abrecht P., Koshy N., *Before It's Too Late*, Conseil œcuménique des Églises, Genève, 1984.

Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann – Levy, Paris 1962.

Brodie, Bernard; *War and Politics*, New York, 1973.

Card, Dr. B.Y., *Central Alberta Student and Teacher Behaviours and Attitudes Related to War*, Red Deer College, 1984.

Children's Mental Health and the Threat of Nuclear War : A Canadian Pilot Study Children's Mental Health Study Group, Toronto, 1984.

Dyson, Freeman; *Weapons and Hope*, Harper and Row, New York, 1984.

Erlich P., Sagan C., *The Cold and the Dark*, W.W. Norton & Company, New York, 1984.

Erlich R., *Waging Nuclear Peace*, State University of New York Press, New York, 1984.

Epstein, William; *The Prevention of Nuclear War*, Oelgeschlager, Gunn & Hein, Boston, 1984.

Freedman, Lawrence; *Evolution of Nuclear Strategy*, St. Martin's Press, New York, 1982.

Goldblat, J., *Arms Control Agreements – A Handbook*, Institut international de recherches sur la paix de Stockholm, Taylor and Francis Ltd, Londres, 1983.

Kennan, George; *The Nuclear Delusion*, New York, 1982.

Muller, R. *New Genesis*, Doubleday & Company Incorporated, New York, 1982.

O'Manique, J., ed; *A Proxy for Trust*, Norman Paterson School of International Affairs, Ottawa, 1985.

Prins, Gwin, ed.; *The Choice: Nuclear Weapons versus Security*; Catto and Windus, Londres, 1984.

Posterski D., Bibby R., *The Emerging Generation – An Inside Look at Canadian Teenagers*, Irwin Publishing, Toronto, 1985.

Regehr E. and Rosenblum S., *Canada and the Nuclear Arms Race*, Lorimer, Toronto, 1983.

Reischauer, E., *Toward the 21st Century: Education for a Changing World*, Knopf, New York, 1973.

Roche, Douglas, *United Nations: Divided World*, NC Press Ltd. Toronto, 1984.

Sanger, Clyde, *Sauver le monde*, Quinze, Montréal 1982.

Schell, J., *The Fate of the Earth*, Knopf, New York, 1982.

Schelling, Tom; *Arms and Influence*, New Haven, Yale University, 1966.

Société royale du Canada; *Nuclear Winter and Associated Effects*, 31 janvier 1985.

Talbott, Strobe; *Deadly Gambits*, Alfred A. Knopf, New York, 1984.

Wieseltier, Leon; *Nuclear War, Nuclear Peace*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1983.

Willens, Harold; *The Trim Tab Factor*, William Morrow and Company, New York, 1984.

World Armaments and Disarmament, SIPRI Yearbook, publication annuelle de l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm, Suède.

Périodiques

Adelphi Papers, Institut international d'études stratégiques, Londres, Angleterre.

Arms Control Chronicle, publication périodique du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, 151, rue Slater, suite 710, Ottawa (Ontario).

Bulletin of the Atomic Scientists, décembre 1984, volume 40, numéro 10.

Perspectives internationales, C.P. 949, Succ. B., Ottawa, K1P 9Z9.

Behind the Headlines, Institut canadien des affaires internationales, 15 Kings College Circle, Toronto (Ontario), M5S 2V9.

Canadian Strategic Review, 180 Bloor St., East, Suite 104, Toronto (Ontario) M4W 3J3.

Études Internationales, Université Laval, Québec, G1K 7P4.

Foreign Affairs, Council on Foreign Relations, 58 East 68th St., New York, New York, 10021.

Situation stratégique mondiale, Institut international d'études stratégiques, London (Ontario).

Documents et publications des Nations Unies

Assemblée générale, Session extraordinaire consacrée au désarmement (UNSSOD I), *Document final*, 1978.

Étude des rapports entre le désarmement et le développement, Rapport du Secrétaire général, 1981.

Campagne mondiale pour le désarmement, Rapport du Secrétaire général, 1984.

Repertory of Disarmament Research, Institut de recherches des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR), Genève, 1982.

Disarmament, guide des sources d'information onusiennes et autres, UNIDIR, Genève, 1984.

Annuaire du désarmement, publié chaque année depuis 1976, Nations Unies, New York, Volume IX, 1984.

Désarmement, publication du Département pour les affaires de désarmement, siège de l'ONU, New York.

Chronique de l'ONU, publication mensuelle, Département de l'information, ONU, New York.

Autres

Briefing Paper, série de documents sur des questions onusiennes choisies, Association canadienne pour les Nations Unies, 63, rue Sparks, Suite 808, Ottawa.

Issues 39, questions soumises à la 39^e AGNU, United Nations Association of the United States of America, 1984.

Publications du gouvernement canadien

Ministère des Affaires extérieures, *Rapport sur le Fonds pour le désarmement*, 1985.

Ministère des Affaires extérieures, *Bulletin du désarmement*, publié par la Division du contrôle des armements et du désarmement.

Gouvernement du Canada, *Compétitivité et sécurité : Orientations pour les relations extérieures du Canada*, 1985.

On peut également se procurer, au ministère des Affaires extérieures, des vidéocassettes d'une durée de 12 à 15 minutes :

Désarmement – Activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement.

Vérification – Survol des activités de vérification du Canada.

Vérification sismique – Examen détaillé des activités canadiennes de vérification par moyens sismiques.

Pour plus amples renseignements, contacter :

Institut canadien des affaires internationales
15 Kings College Circle
Toronto (Ontario)
M5H 2M5.

Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales
East Memorial Building, pièce 2036
284 rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4.

Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement
275, rue Slater, 5^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5H9.

Institut canadien d'études stratégiques
185 Bloor Street, Suite 404
Toronto (Ontario)
M4W 3J3.

Centre québécois des relations internationales
Faculté des sciences sociales
Université Laval Québec, G1K 7P4.

Département pour les affaires de désarmement
Siège de l'ONU
New York, N.Y. 10017
U.S.A.

Association canadienne pour les Nations Unies
63, rue Sparks — Suite 808
Ottawa (Ontario)
K1P 5A6.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20023862 7

DOCS

CA1 EA360 85C15 FRE

Roche, Douglas, 1929-

Le Canada a la poursuite de la pai

43241713



Douglas Roche

Ancien député, M. Douglas Roche a été nommé ambassadeur du Canada pour le désarmement le 5 octobre 1984. En cette qualité, il représente le Canada aux réunions internationales où il est question de désarmement, il est conseiller principal du gouvernement et le principal point de contact entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales. Il dirige la délégation canadienne à la Commission du désarmement des Nations Unies; depuis sa nomination, il a prononcé des conférences dans toutes les dix provinces.

M. Roche a été député de 1972 à 1984, période durant laquelle il s'est spécialisé dans les secteurs du développement et du désarmement. Il a été consultant de la délégation canadienne à la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.

Il est l'auteur de huit ouvrages, dont *Justice Not Charity : A New Global Ethic for Canada*. Dans son plus récent livre, *United Nations, Divided World*, M. Roche examine le rôle qu'est appelée à jouer l'Organisation des Nations Unies face aux crises mondiales de la course aux armes nucléaires et du développement économique.

L'ambassadeur Roche a été président de l'Association canadienne pour les Nations Unies et président international de l'Association des parlementaires pour un ordre mondial. Membre de la Table ronde nord-sud de la Société internationale pour le développement international, il a donné des conférences à Harvard, Columbia, à l'Université Nehru à New Delhi et dans plusieurs autres universités. Un doctorat honorifique en théologie lui a été décerné par le St. Stephen's College à Edmonton.

Il a en outre reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Simon Fraser en 1985, le prix d'excellence du premier ministre de l'Alberta en 1984 et le prix de la paix décerné par l'Ordre de la paix des fédéralistes mondiaux du Canada 1983.